



STRATÉGIE TERRITORIALE INTÉGRÉE

de l'Aire Fonctionnelle de Montagne Est

Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE



JUILLET 2024

CONTENU

1. INTRODUCTION	3
1.1. Présentation et contenu du document	3
1.2. Méthodologie de travail	4
2. CADRE CONTEXTUEL ET NORMATIF DE LA STRATÉGIE	9
2.1. Programme et aires fonctionnelles du POCTEFA	9
2.2. Politiques publiques et lois de montagne en vigueur.....	10
3. CADRE TERRITORIAL DE LA STRATÉGIE	12
3.1. Caractéristiques du territoire couvert par la stratégie	12
3.2. L'Aire Fonctionnelle de Montagne Est	13
3.3. Analyse socio-économique de l'AFME.....	15
4. ANALYSE PRÉALABLE DU TERRITOIRE.....	24
5. FORMULATION STRATÉGIQUE DE L'AFME.....	28
5.1. Objectifs de l'AFME.....	28
5.2. Les domaines thématiques de l'AFME.....	29
5.3. Diagnostic par domaines thématiques de l'AFME.....	29
5.4. Défis, objectifs stratégiques et lignes d'intervention de l'AFME	35
6. GOUVERNANCE.....	42
6.1. Organes directeurs.....	42
6.2. Rôle du Comité de Pilotage dans la mise en œuvre de la stratégie.....	44
7. CAPITALISATION DES RÉSULTATS	46



1. INTRODUCTION

L'Aire Fonctionnelle de Montagne Est (ci-après AFME) est l'une des cinq aires fonctionnelles / opérations d'importance stratégique (OIS) du programme Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027), comme indiqué à l'annexe 7 du programme, approuvé par la Commission européenne. Le projet de gestion de l'OIS AFME, vise à élaborer la stratégie territoriale, ainsi que l'appel à projets structurants intégrés. Cette introduction présente l'objectif et le contenu du document de Stratégie Territoriale Intégrée (ci-après STI) de l'AFME, basé sur l'article 29 du Règlement UE 2021/1060 ainsi qu'une brève explication de la méthodologie de travail utilisée.

1.1. Présentation et contenu du document

Les objectifs principaux de la stratégie territoriale intégrée de l'AFME, définie dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Interreg POCTEFA, portent sur les enjeux de santé, de sport, de tourisme et les activités sociales et économiques qui y sont liées. Ainsi, l'objectif général est sur l'orientation des actions et des initiatives qui contribueront à l'amélioration des conditions de vie de la communauté locale, en tenant compte de l'interconnexion entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

La stratégie doit refléter pour les différents acteurs impliqués, autorités gouvernementales acteurs locaux et société civile, une vision claire et partagée au présent et à l'avenir du territoire. Il s'agit d'établir un cadre commun qui inspire et oriente des actions concrètes visant à relever les défis spécifiques de l'AFME.

La stratégie du POCTEFA vise à un développement économique durable, la conservation de la biodiversité, la résilience des communautés et l'amélioration de la qualité de vie des habitants de cette zone. La stratégie de l'aire fonctionnelle doit être alignée avec les politiques et les objectifs du POCTEFA, contribuant ainsi à la cohésion territoriale transfrontalière et au développement durable du territoire.

Le cadre contextuel et normatif du programme POCTEFA est présenté dans la première section. Les politiques publiques et les lois « montagne » en vigueur en Catalogne, en France et en Andorre y sont mises en évidence, avec une synthèse des références normatives qui s'imposent pour l'élaboration de la stratégie territoriale, et sont détaillées dans le présent document des annexes.

Les caractéristiques du territoire de l'AFME sont également décrites, et une synthèse de l'évaluation antérieure du territoire transfrontalier réalisée à partir d'une analyse d'une série de documents stratégiques est présentée. Le résultat de cette analyse préalable du territoire a servi de point de départ à l'élaboration d'une AFOM et à la définition de domaines (pôles et thématiques transversales) de l'AFME, puis une phase de participation avec les acteurs du territoire, de cette stratégie.

Celle-ci est présentée à travers l'identification des domaines thématiques auxquels correspondent pour chacun d'entre eux un diagnostic, des objectifs stratégiques et des lignes d'intervention.

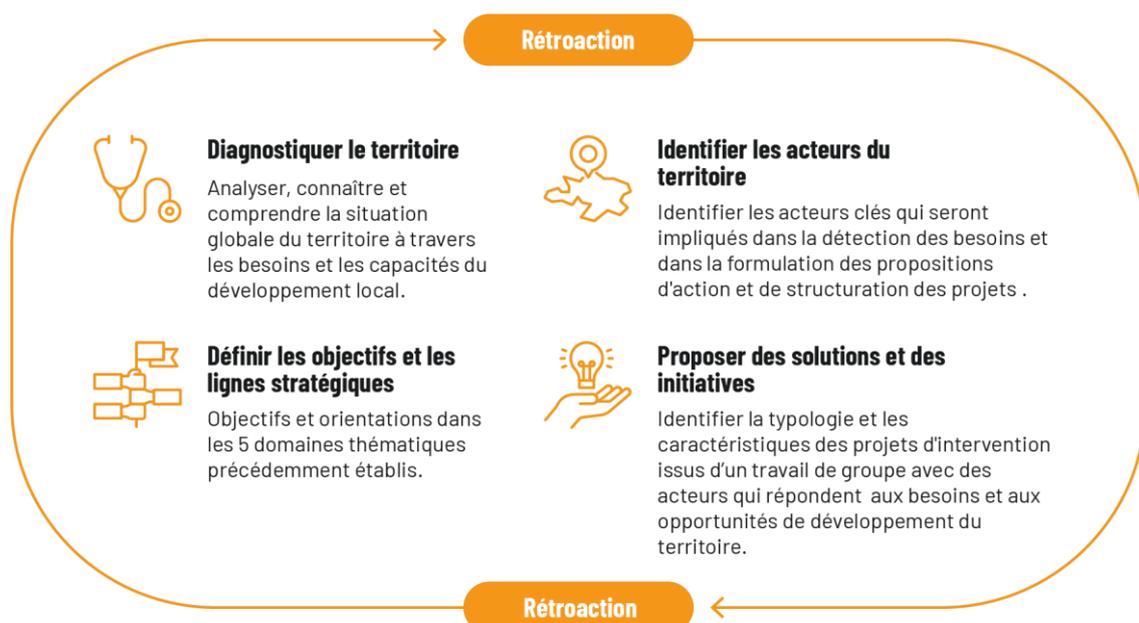
Concernant la gouvernance, les instances responsables et le rôle des partenaires dans la mise en œuvre de la stratégie sont détaillés. Une dernière section porte sur la capitalisation des résultats de l'aire fonctionnelle.

Par ailleurs, les annexes complémentaires comprennent un détail du cadre réglementaire de référence et l'alignement avec les objectifs du FEDER, ainsi qu'une synthèse des sessions participatives.

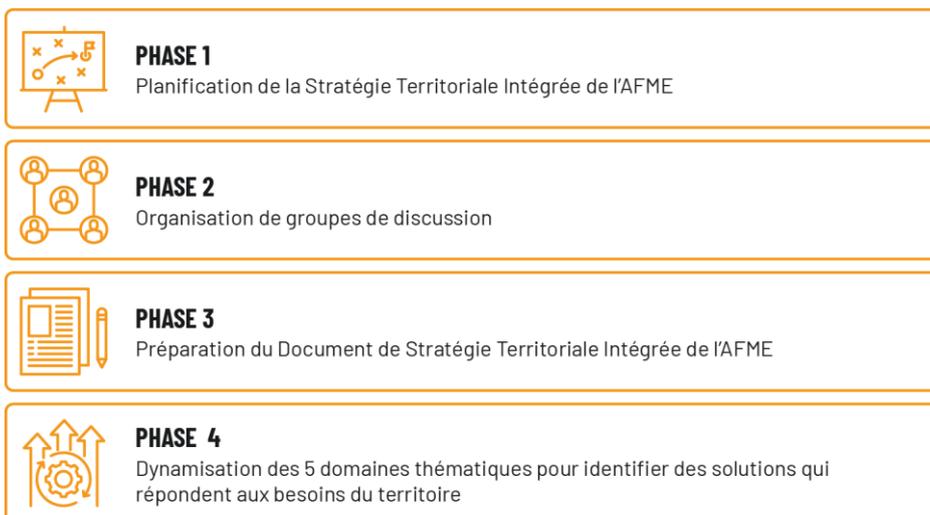
1.2. Méthodologie de travail

Ci-dessous sont présentées les étapes du processus d'élaboration de la Stratégie Territoriale Intégrée (ETI) de l'AFME, avec une description des objectifs, de la méthodologie et des résultats obtenus pour chacune d'entre elles :

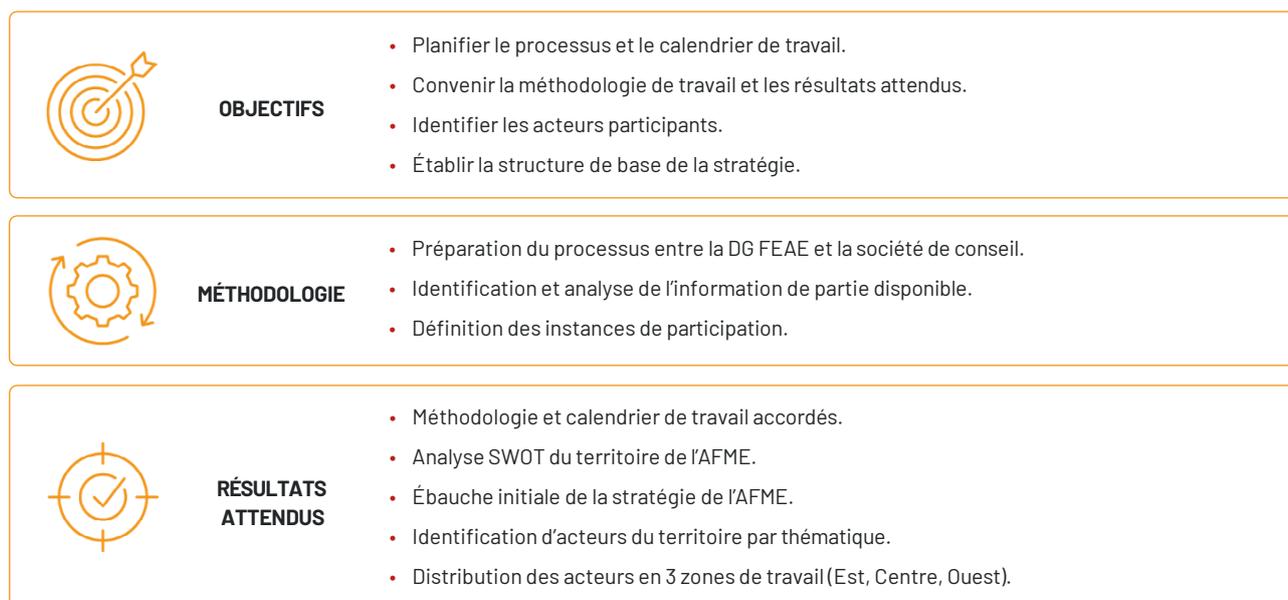
Étapes à suivre dans l'élaboration de la stratégie de l'AFME



Phases du processus d'élaboration de la stratégie de l'AFME



Phase 1. Conception de la stratégie territoriale de l'AFME



Phase 2. Organisation des focus groupes



OBJECTIFS

- Configuration des focus groupes qui structureront le contenu de la stratégie de l'AFME.
- Identification des besoins, opportunités et défis à moyen et long terme.
- Identification de la typologie de possibles projets structurants avec impact au territoire transfrontalier.
- Identification de synergies entre les propositions présentées.
- Priorisation des lignes d'action et des projets.



MÉTHODOLOGIE

- Organisation des 5 domaines thématiques en focus groupes.
- Division de l'AFME en 3 zones de travail. Maximum de 3 focus groupes par domaine thématique et zone.
- Organisation d'une journée présentielle de travail pour chaque domaine thématique et zone de travail.
- Développement de la session en 2 parties : une première conjointe et une deuxième par focus groupes.
- Organisation des focus groupes selon un schéma de quadruple hélice et par lignes d'action.



RÉSULTATS ATTENDUS

- Focus groupes identifiés et définis.
- Organisation et réalisation des débats par les focus groupes.
- Exploitation des résultats obtenus et validation avec la DG FEAE.

Phase 3. Élaboration du document de Stratégie Territoriale Intégrée de l'AFME



OBJECTIFS

- Définition d'objectifs et lignes d'action.
- Identification de typologies de projets de développement territorial dans les 5 domaines thématiques définis.
- Rédaction du document final de la stratégie territoriale intégrée de l'AFME.



MÉTHODOLOGIE

- Proposition de typologies de projets d'intervention pour chacun des 5 domaines définis.
- Caractérisation des projets nécessaires.
- Établissement de critères pour la préparation de l'appel à projets.
- Contraste et validation de la proposition avec la DG FEAE et le CoPil.
- Rédaction du document final de la stratégie territoriale de l'AFME.



RÉSULTATS ATTENDUS

- Document final de la stratégie de l'AFME.
 1. Introduction
 2. Contexte stratégique et cadre normatif
 3. Diagnostic et analyse des besoins du territoire (SWOT/DAFO)
 4. Approche intégrée de la stratégie de l'AFME
 5. Gouvernance
 6. Capitalisation des résultats

Phase 4. Animation des focus groups pour les 5 domaines établis pour identifier des projets structurants et intégrés



OBJECTIFS

- Organisation et dynamisation des sessions en présentiel et des focus groupes pour chaque domaine.
- Analyse et évaluation conjointe des besoins, défis et opportunités des cinq domaines d'intervention.
- Identification et caractérisation des projets structurants.



MÉTHODOLOGIE

- Configuration des focus groupes à partir de la carte des acteurs et des thèmes à débattre.
- Division de l'AFME en 3 zones de travail : Est, Centre et Ouest.
- Journée avec une première partie commune et une deuxième partie divisée en focus groupes.
- Dynamisation des focus groupes pour consensus sur les projets structurants et intégrés.
- Collecte, tri et systématisation des informations recueillies.
- Organisation de 9 sessions en présentiel pour les 3 pôles et 3 zones géographiques et 1 session commune pour les 2 domaines transversaux.



RÉSULTATS ATTENDUS

- Identification de la typologie de projets structurants pour chaque domaine stratégique.

Configuration et organisation des focus groupes



PÔLES THÉMATIQUES

- 3 Pôles thématiques : Santé, Sport et tourisme et Dynamisation d'entreprises.
- 3 zones de travail de l'AFME: Est, Centre, Ouest.
- 3 focus groupes et 15 personnes maximum par groupe pour chaque Pôle thématique et zone de travail.
- Total sessions de travail: 3.
- Total participants: 135 approx.



DOMAINES TRANSVERSAUX

- 2 Domaines transversaux de l'AFME: Connectivité et Mobilité.
- 2 focus groupes et 15 personnes maximum par groupe, un pour chaque Domaine transversal.
- Total sessions de travail: 1.
- Total participants: 30 approx.



Consultation des acteurs dans le cadre de la stratégie formulée

Journée de travail divisée en 2 parties :

Partie I : Connaître. Session plénière avec tous les participants du domaine thématique correspondant.

- Présentation du contexte stratégique, objectifs et méthodologie du projet.
- Présentation des participants et de ses attentes.
- Présentation des résultats de la phase précédente.
- Besoins, défis et opportunités futurs du territoire dans le domaine thématique correspondant.

Partie II : Coopérer. Session à développer en focus groupes et mise en commun ultérieure.

- Formation de groupes de travail thématiques dans le domaine correspondant.
- Débat et réflexion systématisée et dynamisée par un consultant de la société de conseil.
- Identification de propositions et caractéristiques de projets structurants et intégrés dans chaque thématique.
- Mise en commun des résultats obtenus dans chaque groupe de travail.



2. CADRE CONTEXTUEL ET NORMATIF DE LA STRATÉGIE

Cette section présente le cadre contextuel et réglementaire, ainsi que les politiques publiques liées aux territoires de montagne de Catalogne, de France et d'Andorre à prendre en compte dans l'élaboration de la Stratégie Territoriale Intégrée de l'AFME.

2.1. Programme POCTEFA et aires fonctionnelles

POCTEFA est l'acronyme du programme INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre, le programme européen de coopération territoriale créé pour promouvoir le développement durable du territoire frontalier entre les trois États. Le programme est structuré et articulé autour d'objectifs politiques, d'objectifs spécifiques et de priorités.

La nouvelle période de programmation de la **coopération territoriale européenne 2021-2027** présente comme une nouveauté l'**objectif politique 5**, « Une Europe plus proche de ses citoyens » qui promeut le développement intégré et durable de tous les territoires et les initiatives locales au travers de nouvelles modalités de coopération territoriale.

Afin de mettre en œuvre ce nouvel objectif politique n° 5, la Commission européenne a proposé d'identifier des **aires fonctionnelles**, définies comme des zones présentant un degré élevé d'interactions et d'interdépendance, où des actions simultanées dans différents secteurs sont nécessaires pour son développement futur. Les aires fonctionnelles doivent permettre une approche territoriale des défis identifiés dans certains domaines, en facilitant la mise en œuvre de stratégies multithématiques qui répondent à ces défis de manière intégrée.

D'autre part, le Comité de Programmation du programme POCTEFA a approuvé la résolution finale de cinq opérations d'importance stratégique inscrites à l'Annexe III du Programme POCTEFA 2021-2027. L'opération d'importance stratégique correspondant à l'**Aire Fonctionnelle de Montagne Est (AFME)** est l'opération qui fait l'objet du présent document stratégique.

2.2. Politiques publiques et lois de montagne en vigueur

Cette section présente une synthèse des politiques publiques et des réglementations en vigueur en Catalogne, en France et en Andorre en matière de territoires de montagne.

Catalogne

Le Gouvernement de la Generalitat de Catalunya promeut la stratégie des Pyrénées avec pour mission de générer des opportunités pour les personnes qui vivent et travaillent sur ce territoire, et de contribuer ainsi à un avenir durable et prospère avec son propre sceau pour les comtés qui le constituent. Cette stratégie s'engage à mettre en œuvre des projets à grande capacité de transformation, qui génèrent un consensus et qui permettent de faire face aux principaux défis que le territoire pyrénéen a en termes de développement socio-économique durable.

En ce qui concerne la réglementation en vigueur, l'ensemble des règles de base qui ordonnent actuellement l'application de la politique de la montagne en Catalogne sont les suivants :

- Loi 2/1983, du 9 mars, sur la Haute Montagne.
- Décret législatif 3/1986, du 4 août, portant modification de la loi 2/1983, du 9 mars, sur la Haute Montagne.
- Décret 566/1983, du 7 décembre, portant application réglementaire de la loi 2/1983, du 9 mars, sur la Haute Montagne.
- Décret 84/1984, du 16 mars, portant application de la loi 2/1983 sur la Haute Montagne.

Une nouvelle loi montagne remplacera et actualisera la loi de 1983, en l'adaptant au contexte actuel de numérisation, d'internationalisation et de changement climatique. La promotion des projets économiques de, l'attraction du capital humain, l'innovation dans la prestation de services, la numérisation, la gouvernance et l'adaptation des politiques publiques à la spécificité du territoire de montagne en seront les nouvelles pierres angulaires.

De même, le Gouvernement de la Generalitat de Catalunya a promu la stratégie des Pyrénées¹, publiée en avril 2023, avec pour mission de générer des opportunités pour les personnes qui vivent et travaillent sur ce territoire, et de contribuer ainsi à un avenir durable et prospère avec son propre sceau pour les comtés qui le constituent.

France - Occitanie

La politique du Gouvernement français à l'égard des territoires de montagne se caractérise par une combinaison d'objectifs qui répondent aux besoins spécifiques de ces zones géographiques et recherchent un équilibre entre le développement économique, la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des communautés locales, le tout en tenant compte des caractéristiques uniques de ces zones.

Les textes qui régissent l'application de la politique de la montagne en France sont les suivants :

- Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative à l'aménagement et à la protection des montagnes.
- Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation de l'aménagement et de l'aménagement du territoire.

1 Le territoire de la Stratégie des Pyrénées ne coïncide pas dans sa totalité avec celui de l'AFME, puisqu'il couvre le comarque du Solsonès mais pas la Garrotxa et le massif pyrénéen de l'Alt Empordà.

- Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 portant orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et modifiant la loi n° 95-115.
- Décret n° 85-994 du 20 septembre 1985 portant composition et fonctionnement du Conseil national de la montagne.
- Décrets 85-995 à 85-1001 du 20 septembre 1985 portant composition et fonctionnement des comités des 7 massifs de France.
- Décret n° 2000-1231 du 15 décembre 2000 relatif à l'emploi du terme « montagne ».

Andorre

D'une part, l'Andorre, en tant que pays à l'environnement géographique à prédominance montagnaise, a adopté des politiques visant à maintenir l'équilibre environnemental de ses zones de montagne. Ces politiques comprennent des initiatives pour la conservation de la biodiversité, des réglementations pour le tourisme écologique et durable, ainsi que d'autres mesures visant à une gestion responsable des espaces naturels.

En 2019, la loi sur la conservation de l'environnement naturel, de la biodiversité et du paysage a été approuvée, conformément à l'article 31 de la Constitution andorrane, selon lequel l'État doit garantir l'utilisation rationnelle de la terre et de toutes ses ressources naturelles, afin de garantir la qualité de vie des citoyens. En outre, en 2023, des études ont commencé sur les impacts et les vulnérabilités de l'Andorre, dans des domaines tels que le tourisme, la santé, l'énergie et l'agriculture, face aux effets du changement climatique, avec la participation de l'Observatoire pyrénéen du changement climatique. À cela s'ajoutent l'étude sur la capacité d'accueil touristique du pays et les mesures nécessaires pour assurer la durabilité et la qualité du secteur touristique, ainsi que les études environnementales sur la capacité de croissance maximale, préparées par les administrations locales.

D'autre part, l'Andorre a montré un intérêt et un engagement pour la promotion économique locale et le développement durable de son territoire. Parmi les initiatives et les domaines d'intervention du Gouvernement d'Andorre liés à cet engagement, citons la diversification économique, le tourisme durable, la protection de l'environnement, les incitations pour les entreprises locales ou la collaboration internationale.



3. CADRE TERRITORIAL DE LA STRATÉGIE

Cette section présente une brève description des caractéristiques et des particularités du territoire transfrontalier et de l'AFME.

3.1. Caractéristiques du territoire couvert par la stratégie

L'expérience des cinq générations précédentes de **programmes européens de coopération transfrontalière POCTEFA** nous a montré que, malgré certaines caractéristiques communes, chacun des programmes européens de coopération transfrontalière a **ses particularités et ses spécificités**.

En raison des spécificités du territoire de Montagne de la partie orientale des Pyrénées, il a été décidé de créer cette aire fonctionnelle, ainsi que sa propre stratégie territoriale intégrée, en accord avec les caractéristiques et les besoins propres.

En guise de **synthèse**, nous pouvons mettre en évidence les idées suivantes :

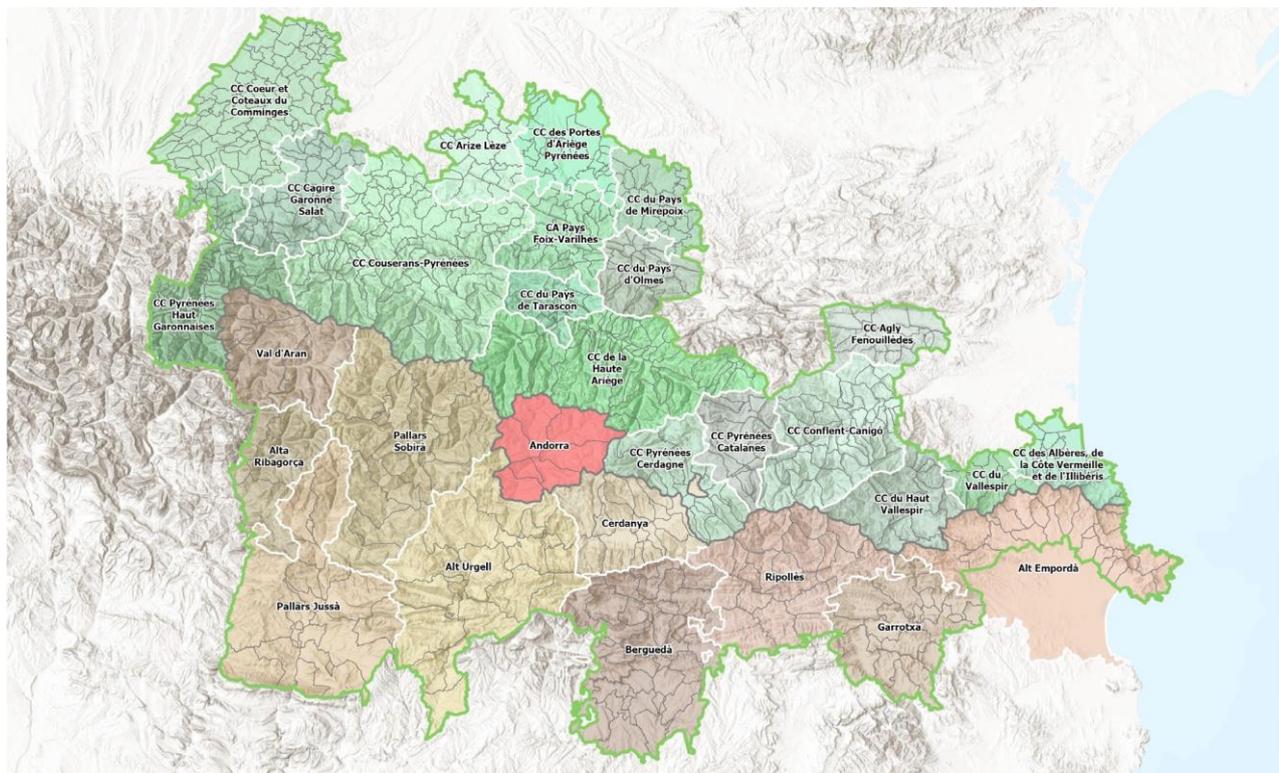
- La topographie des Pyrénées, avec ses vallées orientées du Nord au Sud et le manque d'accessibilité transversale, influence les interrelations entre les régions.
- Le territoire AFME se distingue par ses interrelations, principalement du Nord au Sud, liées aux caractéristiques orographiques du massif pyrénéen.
- Les Pyrénées atlantiques et méditerranéennes se différencient par leur altitude et la répartition de leurs sommets, avec des singularités notables comme l'uniformité climatique dans les extrêmes ouest et est.
- Les Pyrénées méditerranéennes se distinguent par leur caractère tri-national avec la présence de 3 Etats (Principauté d'Andorre, France et Espagne) disposant de cadres juridiques et d'organisation différents ; Il s'agit d'un territoire avec des interactions régionales étroites entre les vallées catalanes, occitanes et andorranes, malgré la complexité de l'orographie.

D'un **point de vue historique**, c'est un territoire avec des liens économiques et historiques forts, depuis l'époque romaine et médiévale, où l'on parle d'une frontière poreuse avec des échanges de voyageurs et de commerçants. La frontière actuelle date des temps modernes, avec le Traité des Pyrénées de 1659 et a ensuite été définie avec les Traités de Bayonne, notamment celui de 1862, pour la délimitation de la frontière entre la province de Lleida par rapport aux Départements de la Haute Garonne et de l'Ariège, et celui de 1866 de la vallée d'Andorre à la Méditerranée¹. C'est à l'époque contemporaine avec le Traité de Rome (1957) et l'adhésion de l'Espagne à ce qui était alors la Communauté Économique Européenne (1986), que les échanges commerciaux, sociaux et culturels sur le territoire transfrontalier se sont renforcés ; ce processus s'est intensifié au fur et à mesure de l'évolution de l'intégration européenne (Traité de Maastricht, création du Marché Unique, Accord de Schengen, Traité d'Amsterdam...). De même, l'accord d'association de l'Andorre avec l'UE dont les négociations ont débuté en 2015 et se sont achevées en décembre 2023, permettra à l'Andorre, ainsi qu'à Saint-Marin, d'avoir accès au marché intérieur de l'UE de la même manière que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, ce qui permettra de renforcer le caractère intégré du territoire de l'aire fonctionnelle.

3.2. L'Aire Fonctionnelle de Montagne Est

L'Aire Fonctionnelle de Montagne Est (ci-après AFME) est l'une des 5 aires fonctionnelles identifiées par les partenaires institutionnels du Programme POCTEFA.

Le territoire qui fait partie de l'AFME est indiqué sur la carte ci-dessous.



1 Capdevila i Subirana, Joan, Historia del Deslinde de la Frontera Hispano-Francesa: Del tratado de los Pirineos (1659) a los tratados de Bayona (1856-1868), Instituto Geográfico Nacional : 2009 <https://www.ign.es/resources/acercaDe/libDigPub/FronterasPirineosbaja.pdf> [consulté le 23/02/2024]

Le **périmètre** de l'AFME couvre une superficie de **19.603,64 km²** et compte une population approximative de **681.652 habitants**, soit une densité de population de **34,8 hab/km²**. Cette zone représente **18 % de la surface** du Programme POCTEFA, mais n'accueille à peine que **4,5% de la population totale**. La population est fixée principalement dans de petits villages répartis sur tout le territoire, à l'exception de quelques petites villes et pôles ruraux plus peuplés comme Andorre-la-Vieille et Escaldes-Engordany, La Seu d'Urgell, Saint-Gaudens, Foix ou Céret.

En termes de **communications**, il convient de mentionner que l'Ariège n'a pas de communication routière directe avec les régions de Lleida ou d'Andorre, mais que les connexions se font à travers les Pyrénées-Orientales, en particulier via L'Hospitalet-près-l'Andorre et le Pas de la Casa (avec l'Andorre) ; les communications routières avec l'Alt Pirineu i Aran ne sont possibles que via la Principauté d'Andorre et La Seu d'Urgell ou via la Cerdagne. D'autre part, deux routes relient le Pays de Comminges et le sud de la Haute-Garonne, au Val d'Aran, reliant Lleida par le tunnel de Vielha. Sur le côté Est de l'aire fonctionnelle, il y a de meilleures communications grâce à six liaisons routières entre la province de Gérone et le département des Pyrénées-Orientales et notamment le passage autoroutier du Perthus qui concentre l'essentiel des mouvements transfrontaliers.

En ce qui concerne les interconnexions ferroviaires, le territoire de l'AFME dispose de plusieurs voies ferrées transfrontalières : les liaisons Puigcerdà - la Tour de Carol, Port Bou - Cerbère, la ligne Montréjeau-St Gaudens-Luchon et la ligne à grande vitesse TGV/AVE (bien qu'elle ne s'arrête pas dans l'aire fonctionnelle, mais dans les gares voisines de Figueres et Perpignan).

Enfin, il existe aussi un grand nombre de routes secondaires, chemins ruraux, sentiers de randonnées et de pistes forestières/Défense des Forêts Contre les Incendies qui relient l'espace transfrontalier.

Quant à la **configuration territoriale** de l'AFME, elle est composée de **29 unités territoriales** situées sur le territoire de la Catalogne (10 comarques), de la Région Occitanie (18 intercommunalités : 17 communautés de communes - CC et 1 Communauté d'agglomération - CA-) et de l'Andorre (l'ensemble du territoire).

Vous trouverez ci-dessous une brève présentation de chacun des territoires qui composent l'AFME.

Catalogne

En Catalogne, le territoire est structuré en comarques, territoires homogènes avec des conditions géographiques et évolutives communes, réalité vivante et enracinée dans la conscience de ses habitants ; Ces éléments établissent des cadres de relations et d'échanges (marchés, transports, autrefois relations paroissiales, santé, aujourd'hui services sociaux, etc.), ainsi qu'une cohérence géographique, qui au fil du temps ont créé une conscience de groupe et l'apparition de l'idée d'un enracinement dans le territoire.

De même, l'interrelation entre les comarques constitue une ligne perméable et cohérente qui détermine la continuité, du Nord au Sud et vice versa sur tout le territoire et montre les synergies qui existent depuis longtemps, entre les régions contiguës, ainsi qu'avec le territoire andorran.

Plus précisément, le territoire délimité correspond au Val d'Aran et aux régions du Pallars Sobirà, du Pallars Jussà, de l'Alta Ribagorça, de l'Alt Urgell, de la Cerdagne, du Berguedà, du Ripollès, de la Garrotxa et du massif pyrénéen de l'Alt Empordà.

Occitanie

Sur le territoire français, en ce qui concerne le département des Pyrénées-Orientales, il a été décidé de définir le périmètre de l'aire fonctionnelle en fonction du territoire du massif, tel qu'établi par la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative à l'aménagement et à la protection de la montagne, dite Loi Montagne, Cette loi se référant aux communes, il a été décidé d'inclure les Intercommunalités dont elles sont membres en raison de la répartition des compétences entre ces deux entités. En effet, les intercommunalités ayant plus de compétences et de moyens d'agir, elles sont plus à même de participer aux projets de coopération.

Pour le département de l'Ariège, l'ensemble du territoire a été choisi en raison des interrelations entre les territoires du piémont et ceux de haute montagne. Par exemple, pour la partie santé, les centres de formation qui bénéficient à la partie haute montagne sont situés dans le piémont, tout comme les hôpitaux qui ont des relations avec l'Andorre et la Catalogne. Plus largement, la plupart des structures de décision et de formation se trouvent également dans le piémont.

Quant au département de la Haute Garonne, les territoires de l'aire fonctionnelle couvrent le périmètre du Pays Comminges-Pyrénées, territoire relié à la Catalogne par le Val d'Aran. Sa cohérence territoriale est précisée par l'existence du schéma de cohérence territoriale (SCoT) et celle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), dont le pôle urbain principal est Saint-Gaudens. Les relations transfrontalières Comminges/Catalogne-Val d'Aran sont le fruit d'une longue histoire commune. Ce territoire de montagne et de piémont est structuré par la vallée de la Garonne qui forme un continuum géographique et une importante voie de communication, entre le Nord et le Sud et au-delà du Val d'Aran vers les territoires de la Catalogne. De ce fait, les échanges transfrontaliers entre les populations sont anciens et intenses, notamment dans les domaines du tourisme, de la santé, de l'éducation, de l'environnement et de la gestion des risques. Le territoire proposé permet de prendre en compte à la fois le critère de proximité et l'intégration de l'ensemble du territoire Comminges-Pyrénées qui participe fonctionnellement à ces échanges.

Andorre

La Principauté d'Andorre a également une spécificité dans la région en raison de son autonomie administrative et de l'important développement économique qui a eu lieu au cours des 80 dernières années. Ces caractéristiques lui confèrent une cohérence urbaine et démographique unique des vallées qui la composent. Cet État non-membre de l'Union européenne est une source d'emplois et de tourisme dans la région, offrant des opportunités d'avantages mutuels possibles pour l'ensemble du territoire transfrontalier.

En résumé, l'**AFME** comprend des territoires appartenant à 3 États : En **France**, dans le département des Pyrénées-Orientales, les Communautés de Communes des Pyrénées catalanes, des Pyrénées, de la Cerdagne, du Conflent Canigou, de l'Agly Fenouillèdes, de l'Alt Vallespir, du Vallespir et des Albères Côte Vermeille Illibéris, dans le département de Haute-Garonne les Communautés de Communes de Cagire-Garonne-Salat, des Pyrénées Haut-Garonnaises et de Coeur et Coteaux du Comminges, ainsi que l'ensemble du département de l'Ariège. En **Espagne**, il comprend les territoires catalans du Val d'Aran, les comarques du Pallars Sobirà, du Pallars Jussà, de l'Alta Ribagorça, de l'Alt Urgell, de la Cerdagne, du Berguedà, du Ripollès, de la Garrotxa et de l'Alt Empordà. En **Andorre**, il couvre l'ensemble du territoire.

3.3. Analyse socio-économique de l'Aire Fonctionnelle de Montagne Est

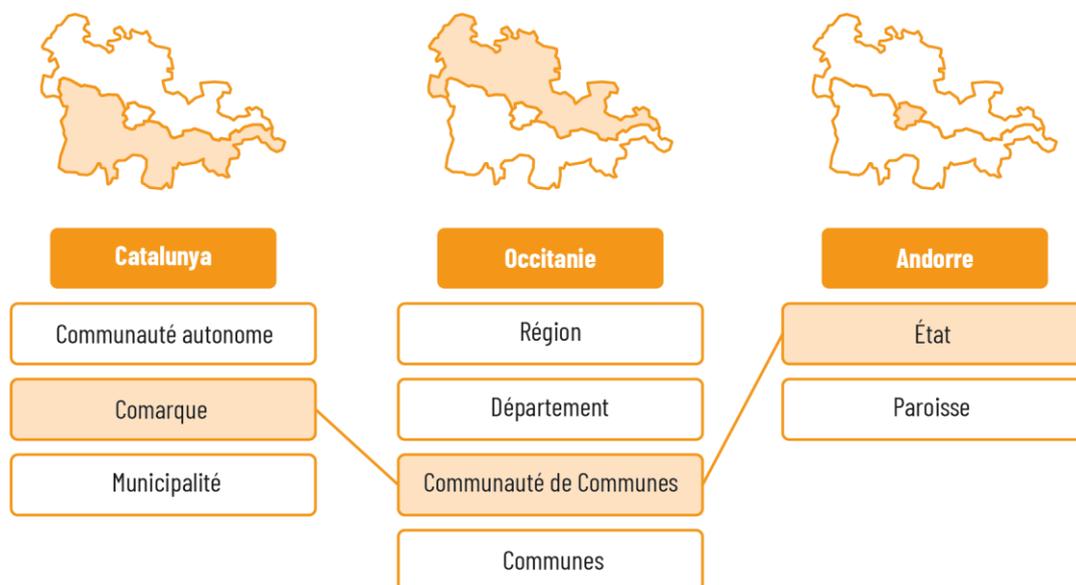
Cette section présente une synthèse des principales **caractéristiques socio-économiques** de l'AFME avec les données les plus significatives sur la population, la démographie, le taux de chômage et l'activité économique par secteur.

Méthodologie

- Ce rapport a été préparé exclusivement à partir des données disponibles déjà publiées par l'Institut de statistique de Catalogne, par l'Institut national de la statistique et des études économiques de France et par le Gouvernement d'Andorre.

- Les variables étudiées ont été les plus pertinentes pour caractériser l'AFME et les plus facilement comparables entre les différents domaines politico-administratifs.
- Dans le cas de la comarque catalane de l'Alt Empordà, le travail n'a été réalisé qu'avec les municipalités qui font partie du périmètre territorial de l'AFME (principalement celles du nord de la région).

Entités territoriales



Sources d'information

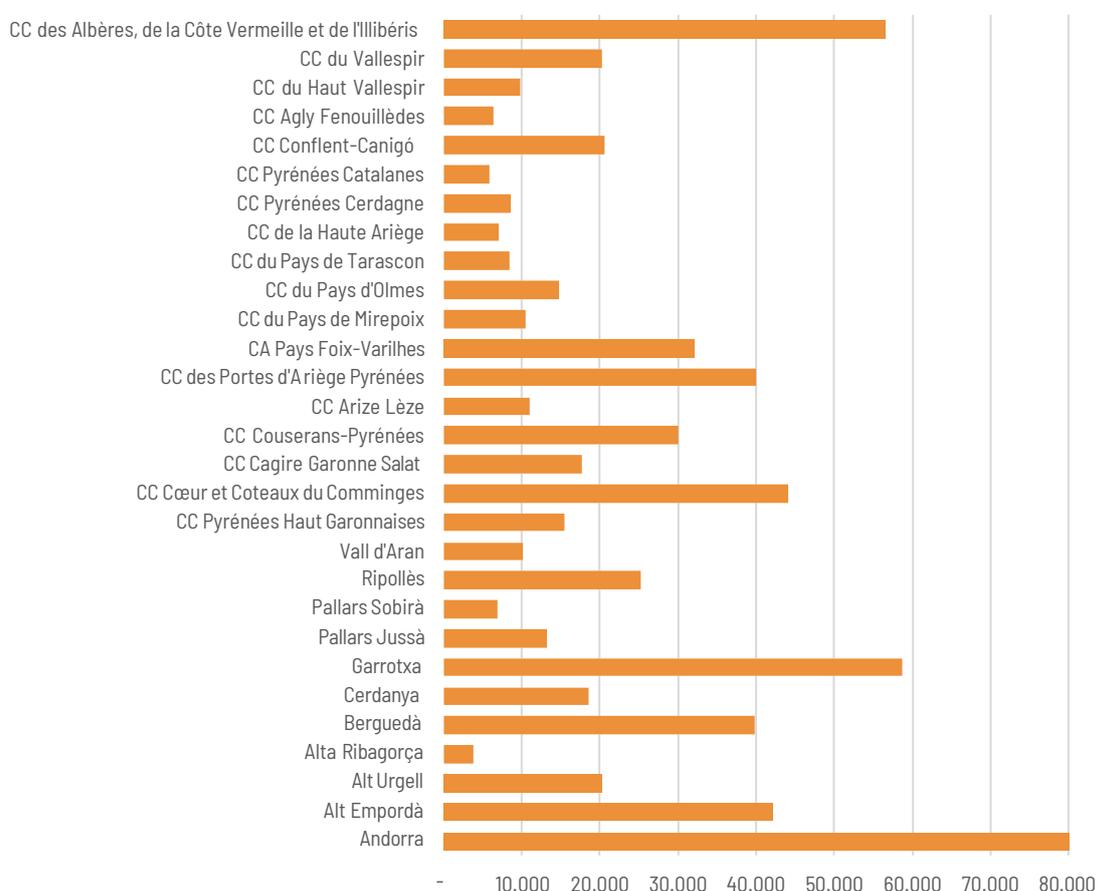


Données et graphiques

Population de l'AFME

UNITÉ TERRITORIALE	POPULATION
Catalogne	238.842 habitants (35,0 %)
Andorre	82.887 habitants (12,2 %)
Occitanie	359.923 habitants (52,8 %)
Total AFME	681.652 habitants

Population année 2020



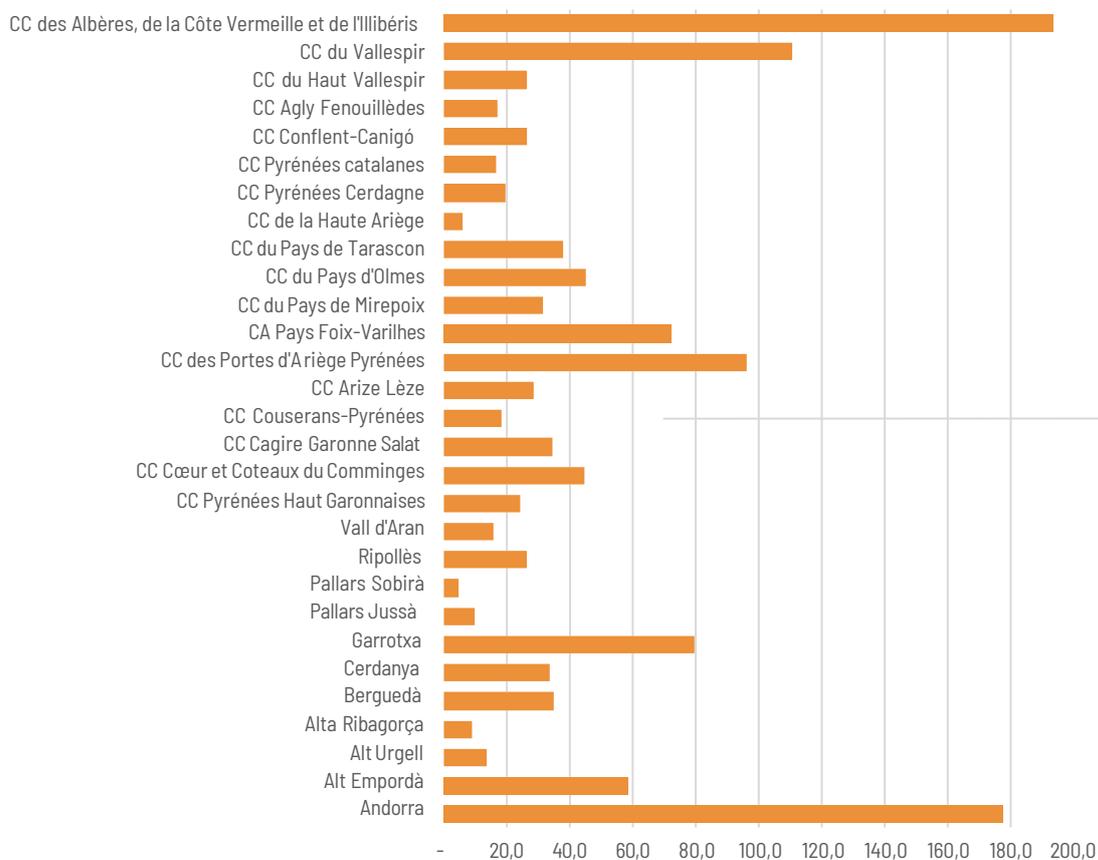
La **population totale** de l'AFME pour l'année 2020 était de **681.652 habitants**, la partie française ayant la plus grande population, avec un pourcentage de 52,8% de la population totale de la zone devant l'Espagne et l'Andorre

L'unité territoriale la plus peuplée est de loin l'Andorre, suivie de la comarque catalane de la Garrotxa et de la Communauté de Communes Albères, Côte Vermeille et Illibérès.

Densité de population de l'AFME

UNITÉ TERRITORIALE	DENSITÉ DE POPULATION
Catalogne	25,6 habitants/km ²
Andorre	177,1 habitants/km ²
Occitanie	36,6 habitants/km ²
Moyenne AFME	34,8 habitants/km²

Densité de population année 2020



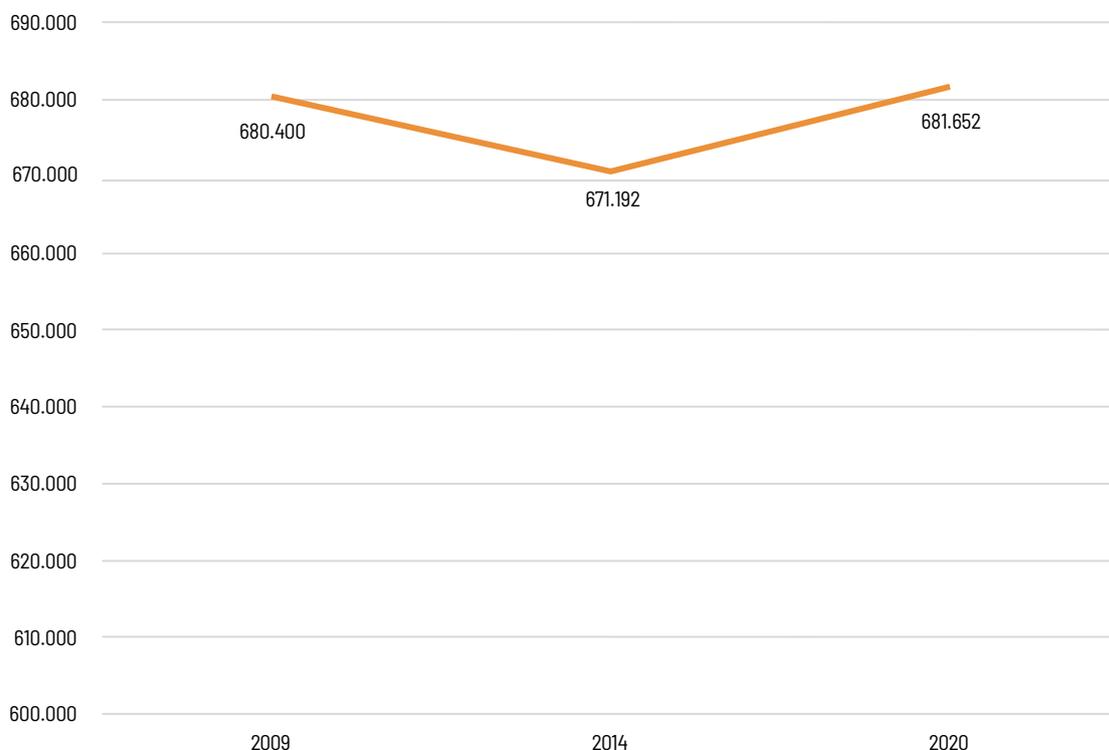
La **densité de population** de l'AFME est faible puisqu'elle n'est que de **34,8 habitants par km²**, très éloignée des moyennes nationales espagnole et française (87 hab/km² et 105 hab/km²)

Les plus fortes densités de population se trouvent sur le littoral (Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobès) et en Andorre qui, en raison de sa surface limitée, présente une forte densité de population.

Les unités territoriales ayant un poids moindre en termes de densité de population sont le Pallars Sobirà, l'Alta Ribagorça et la Communauté de Communes de la Haute Ariège.

Démographie de l'AFME

Evolution de la population de l'AFME



La **population globale** de l'AFME est globalement stable, en légère augmentation sur la période considérée, avec une croissance de population de **1.252 personnes**.

Cependant dans le détail l'évolution démographique (pour les trois années pour lesquelles l'exercice comparatif a été possible) est à la baisse sur toutes les unités territoriales de Catalogne qui affichent toutes une perte de population, à l'exception du cas de la Garrotxa.

C'est le cas également pour la zone française de l'AFME où seules la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris présente des données de croissance démographique soutenue (essentiellement du fait de sa situation sur la frange littorale de l'aire fonctionnelle).

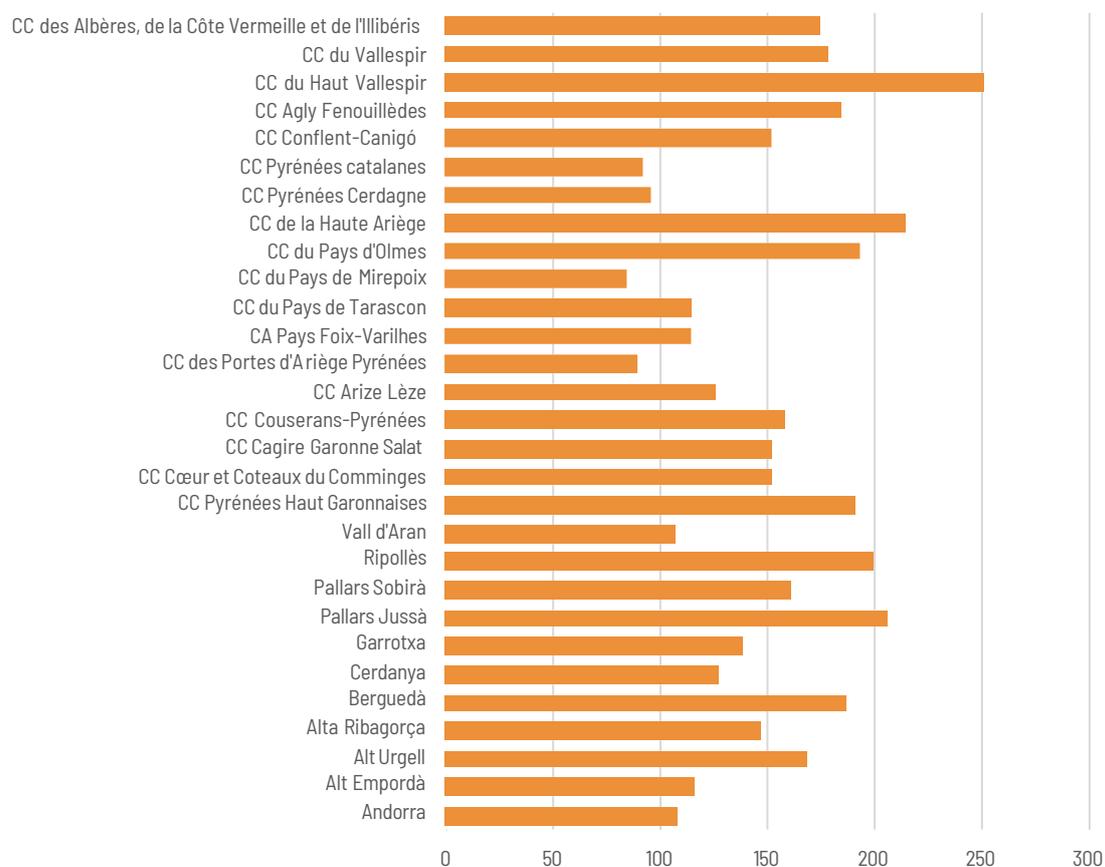
Finalement l'Andorre présente une stabilité démographique au cours de la période analysée.

Indice de vieillissement de l'AFME

(Rapport de la population âgée de 65 ans et plus sur celle âgée de moins de 20 ans – définition INSEE France)

VALEURS	SIGNIFICATION
100	Solde. Il y a la même population dans les groupes jeunes et âgés.
> 100	Il y a plus de population dans le groupe des personnes âgées que dans le groupe des jeunes, donc il y aura plus de vieillissement à mesure que le nombre est plus élevé.
<100	Il y a plus de population dans le groupe des jeunes que dans le groupe des vieux, donc il y aura moins de vieillissement car le nombre est plus petit.

Indice de vieillissement



La Communauté de Communes du Haut Vallespir, la Communauté de Communes de la Haute Ariège et le Pallars Jussà ont les indices de vieillissement les plus élevés.

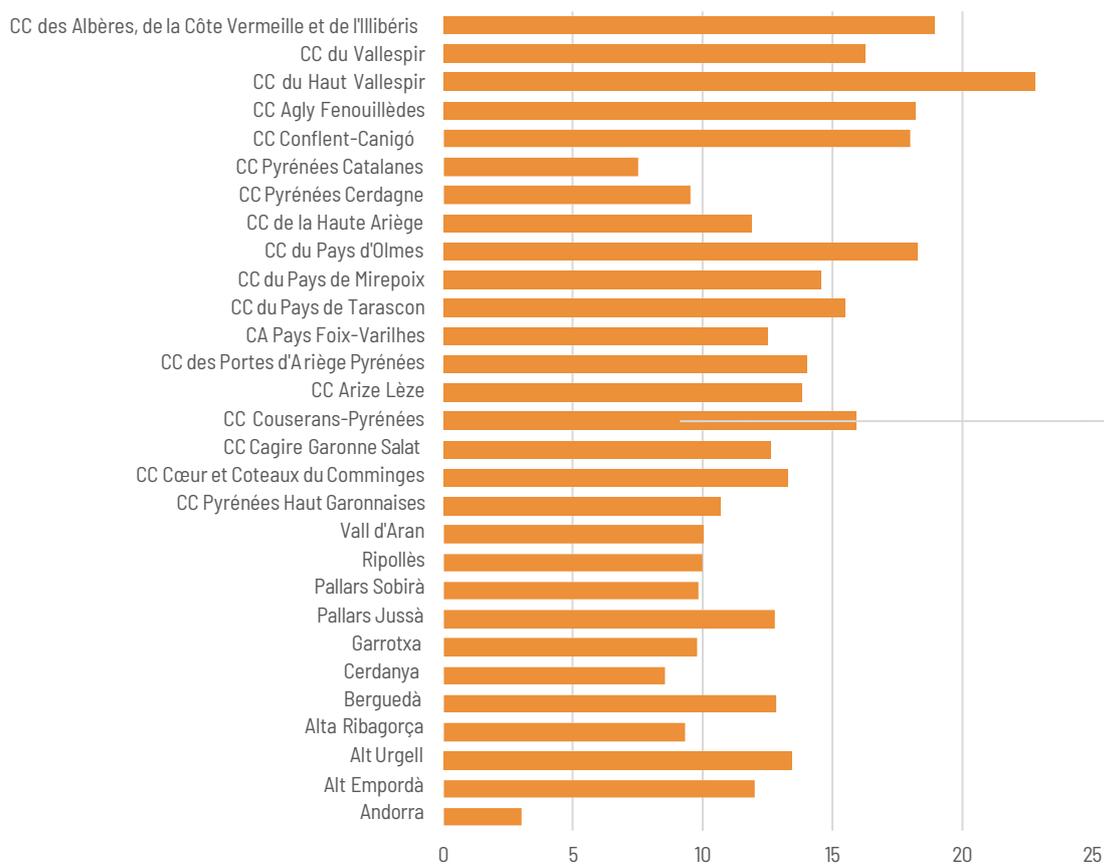
Par rapport à l'**indice de vieillissement** de la population, seules trois des vingt-sept unités territoriales de l'AFME ont cet indice inférieur à 100.

Il existe donc une situation de vieillissement généralisé de la population.

Taux de chômage de l'AFME

UNITÉ TERRITORIALE	TAUX DE CHÔMAGE
Catalogne	10,8 %
Andorre	3,0 %
Occitanie	14,6 %
Moyenne AFME	9,2 %

Taux de chômage 2020



Le taux de **chômage** moyen sur l'ensemble du territoire de l'AFME était de **9,2%** pour l'année 2020, avec de fortes disparités au sein de celui-ci.

Pour l'année 2020, Andorre présente un taux de chômage extraordinairement bas dans le cadre de l'AFME.

Les taux de chômage les plus élevés sont concentrés dans les Communautés de Communes d'Occitanie.

Activité économique de l'AFME

Moyenne du secteur agricole

UNITÉ TERRITORIALE	POURCENTAGE DE SALARIÉS
Catalogne	1,8 %
Andorre	0,4 %
Occitanie	6,3 %
Moyenne AFME	4,5 %

Moyenne du secteur de la construction

UNITÉ TERRITORIALE	POURCENTAGE DE SALARIÉS
Catalogne	10,7 %
Andorre	9,4 %
Occitanie	7,5 %
Moyenne AFME	8,6 %

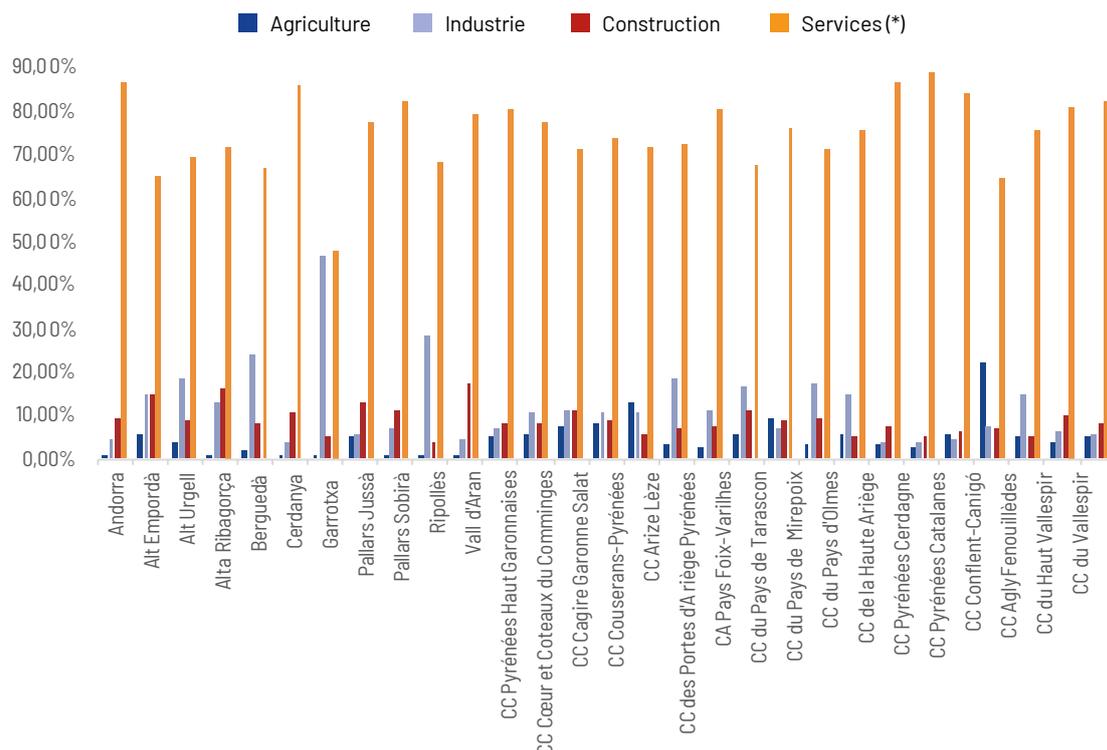
Moyenne du secteur industriel

UNITÉ TERRITORIALE	POURCENTAGE DE SALARIÉS
Catalogne	16,4 %
Andorre	4,5 %
Occitanie	9,9 %
Moyenne AFME	12,0 %

Moyenne du secteur des services

UNITÉ TERRITORIALE	POURCENTAGE DE SALARIÉS
Catalogne	70,9 %
Andorre	86,0 %
Occitanie	76,2 %
Moyenne AFME	74,7 %

Pourcentage de salariés par secteur économique, année 2020



(*) Le secteur des services en France et en Andorre intègre les domaines du « Commerce, transports, services divers » ainsi que ceux de « l'Administration publique, enseignement, santé, action sociale ».

En ce qui concerne **les salariés par secteur économique** de l'AFME, il faut dire qu'il y a une nette **prédominance du secteur tertiaire**.

Le poids le plus important du secteur tertiaire se trouve sur le territoire andorran et a une présence plus faible sur le territoire occitan.

L'industrie est présente dans certaines régions catalanes telles que le Ripollès et la Garrotxa.

D'une manière générale, le poids relatif du secteur primaire (agriculture) est très faible en particulier pour l'Andorre et la Catalogne, cependant, ce secteur pèse plus de 6% de l'emploi salarié sur la zone éligible de l'Occitanie.

Enfin, il convient de noter que pour certaines variables d'information statistique de l'AFME, en particulier celles qui se rapportent à l'activité économique, à la structure du tissu entrepreneurial ou au niveau de vie, il existe de sérieuses difficultés à effectuer des analyses comparatives en raison de la disparité avec laquelle les informations de base sont collectées.



4. ANALYSE PRÉALABLE DU TERRITOIRE

Cette section présente un résumé diagnostique du territoire transfrontalier. Cette étude a été réalisée en 2021² sur la base de l'analyse d'une série de documents stratégiques existants concernant la Catalogne, l'Occitanie et l'Andorre tant au niveau transversal que régional, local et sectoriel. Les documents stratégiques qui ont été consultés pour réaliser cette étude sont précisés dans les annexes.

Le résultat de ce travail préalable a servi de point de départ aux réflexions menées par les acteurs du territoire engagés dans un processus participatif. Il convient de mentionner que certaines des caractéristiques, des besoins et des problèmes identifiés dans cette analyse préliminaire ne sont pas exclusifs à l'AFME et peuvent être partagés avec d'autres territoires transfrontaliers pyrénéens.

La section 5 de ce document présente le résultat du diagnostic qui s'est nourri du travail réalisé lors des sessions participatives organisées sur chacun des domaines thématiques qui constituent les piliers de la stratégie de l'AFME.

Vous trouverez ci-dessous le résultat de ce diagnostic préliminaire du territoire réalisé sous forme d'analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) :



FAIBLESSES

- Présence de villages isolés, avec une population peu nombreuse, âgée, et une offre de services de base insuffisante.

² Évaluation préalable soumise et validée par le Comité Territorial Est le 28/05/2021.

- Déploiement irrégulier de la **connectivité numérique** et de la **téléphonie mobile**.
- **Infrastructures** et voies de communication améliorables.
- Fragilité des **écosystèmes**.
- **Viellissement** et déclin démographique
- Lacunes dans l'**offre de services** à destination de la population déjà présente et pour l'accueil des nouveaux résidents : hébergement, mobilité, santé, haut débit, etc.
- Manque d'offre de loisirs **pour les jeunes**.
- Faible accessibilité aux **services de santé** : longues distances et longs temps de trajet.
- Forte dépendance vis-à-vis de l'**industrie touristique** et d'autres secteurs d'activité avec une forte saisonnalité (hiver/été).
- Vulnérabilité du secteur du **ski** aux crises climatiques, sanitaires et économiques.
- Offre inégale de proximité de **formations spécialisées** dans des secteurs clés et à plus fort potentiel sur le territoire (tourisme, activités sportives).
- Manque de **dynamisation touristique** de certaines installations.
- Le **commerce de proximité** présente certains déficits pour s'adapter aux nouvelles tendances (vente en ligne, etc.).
- **Tissu économique fragile**, composé principalement de PME et de microentreprises.
- Difficulté d'accès au **logement** pour les travailleurs saisonniers.
- **Parc immobilier** pour les loisirs/vacances anciennes, hôtels de montagne et refuges qui ne répondent pas à la demande.



FORCES

- Grande richesse du **patrimoine naturel**/biodiversité/zones protégées et **patrimoine culturel historique**.
- **De hautes** montagnes facilement accessibles.
- Un maillage important de **sentiers randonnées et de refuges de montagne**.
- **Des infrastructures sportives reconnues** et une expérience dans l'organisation d'**événements sportifs internationaux**.
- Activités économiques liées à l'**eau** (paysage, hydroélectricité, thermalisme) et à la sylviculture (production, protection, loisirs).
- Bonne **qualité de vie**.
- **Dimension transfrontalière** avec des liens historiques forts.
- **Valeurs fondamentales** et identitaires liés à la nature, l'agriculture, le patrimoine et le sport.
- Existence d'une **coopération entre les systèmes de santé**.

- Présence de centres de **formation de l'enseignement** supérieur.
- **Variété de l'offre touristique** (nature, sport, offre culturelle, gastronomie).
- **Zone forestière** pour développer l'activité économique autour de la biomasse et de la gestion forestière.
- Existence de **terrains industriels sur une partie du territoire**.
- Large gamme d'établissements hôteliers et d'autres types d'**hébergement touristiques**.
- Filières agroalimentaires labellisées (AO, etc.).
- Importance du secteur de l'**économie sociale et solidaire**.
- De nombreux **sites touristiques adaptés** aux personnes en situation de handicap.



MENACES

- **Changement climatique** et risques naturels (inondations, incendies, etc.).
- Le manque d'**infrastructures de transport et de télécommunications** limite la mise en place de l'activité économique et de nouveaux habitants.
- Dans les **zones touristiques**, risque de concentration excessive de zones résidentielles saisonnières.
- **Surexploitation** des territoires naturels.
- Pression excessive sur les équipements et **services publics**.
- Augmentation du coût/difficulté d'**accès au logement** pour la population locale/résidente et les travailleurs saisonniers.
- Augmentation de la population à des périodes spécifiques qui peuvent générer **des problèmes** dans la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau, la saturation, les services de santé, etc.
- Augmentation de la **pression environnementale** causée par l'augmentation du nombre de visiteurs, avec peu d'éducation environnementale.
- Difficultés à attirer du **personnel de santé** spécialisé.
- Centres de population petits et dispersés : disparition des écoles et **dépeuplement**.
- L'**émigration des jeunes** vers d'autres territoires pour poursuivre leurs études et leur carrière professionnelle.
- Absence de **renouvellement générationnel** dans les secteurs traditionnels.
- Nécessité d'améliorer la **professionnalisation des acteurs du tourisme**.
- Difficultés à attirer de nouveaux professionnels qualifiés.
- Manque d'offre de **formation** pour les secteurs économiques présents sur le territoire.
- **Nécessité** d'adaptation de secteurs économiques clés, tels que le tourisme, les saisons d'hiver ou le secteur hôtelier.



OPPORTUNITÉS

- Amélioration de la **mobilité** : autopartage, transport à la demande, réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.
- Amélioration de l'**intermodalité** depuis et vers les principales gares et aéroports de la région (Toulouse, Perpignan, Barcelone, Lérída, Gérone).
- Redynamisation des commerces et des services de proximité.
- Territoire d'**expérimentation montagnard** : aménagement forestier et agricole, développement des énergies renouvelables, déploiement de la fibre optique, etc.
- Territoire pour la **transition énergétique** : développement des énergies renouvelables ; efficacité énergétique des bâtiments ou des saisons hivernales ; etc.
- Tendance des familles et des jeunes professionnels à quitter **les villes pour s'installer dans les zones rurales** en vue d'améliorer la qualité de vie : revitalisation des villages et reprise des écoles rurales.
- Création de **mécanismes de collaboration** entre les services de santé de la région qui partagent des problèmes et des défis communs.
- Potentiel des services de santé dans les zones de montagne pour participer à **des activités de recherche** dans des domaines spécifiques à la région (vieillesse, médecine de montagne, etc.).
- **Développement des TIC** pour permettre de nouvelles formes de prestation de services publics.
- Augmentation du **télétravail** et création et mise en réseau d'espaces de coworking.
- Augmentation du **tourisme local**, accentuée par la crise du COVID-19.
- Augmentation du **tourisme senior** (silver économie) et du tourisme thérapeutique et de bien-être.
- Nouvelles activités économiques autour des **énergies renouvelables** et de la biomasse.
- Potentiel pour devenir une **destination touristique** dans le sport et la nature.
- Potentiel pour devenir une **destination de congrès** autour des thématiques nature, sport, agriculture, etc.



5. FORMULATION STRATÉGIQUE DE L'AFME

5.1. Objectifs de l'AFME

Les zones de montagne ont dû adapter leur activité pour faire face ensemble aux **nouveaux défis sanitaires, économiques et sociaux** résultants des changements importants causés par des facteurs externes tels que la pandémie ou le changement climatique, entre autres, ou internes comme la déprise agricole, l'exode rural ou le vieillissement de la population

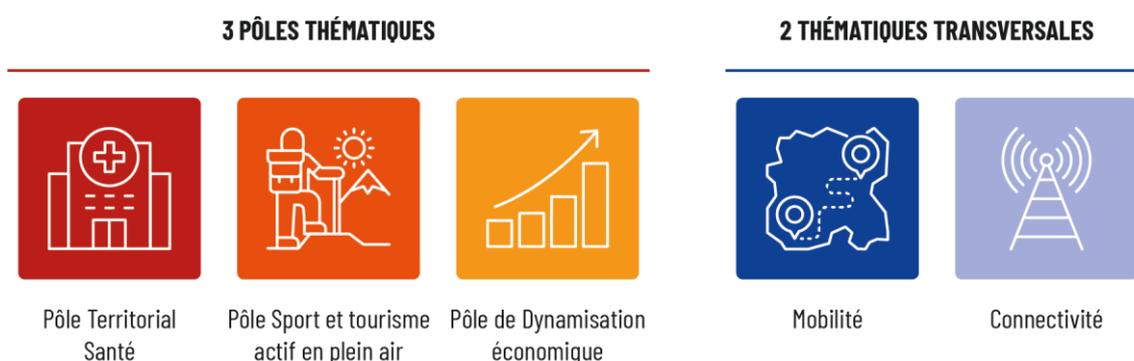
Cette situation nécessite d'œuvrer à la promotion d'un modèle de **coopération inclusif** qui couvre les sphères économique, sanitaire et sociale, en tenant compte des relations transfrontalières préexistantes et des interconnexions entre certains territoires au sein des Pyrénées. Ces territoires de montagne transfrontaliers ont besoin d'un nouveau modèle de développement pour opérer une relance économique dans laquelle le bien-être des citoyens et la mise en valeur des caractéristiques communes et distinctes de leurs territoires leur permettent d'avancer ensemble dans la réalisation de leurs objectifs.

Dans ce contexte, l'**objectif général** à atteindre à travers la stratégie de l'AFME pour les années à venir est le développement harmonieux et intégré du territoire en s'appuyant sur ses forces et ses atouts et en réduisant autant que possible ses faiblesses structurelles

Plus concrètement, les **objectifs spécifiques** de la stratégie de l'AFME sont l'amélioration des **services de santé**, la création d'**emplois non saisonniers**, le **renouvellement démographique**, la diversification et la désaisonnalisation du **tourisme** et la promotion du **sport** en tant que secteur économique stratégique.

5.2. Les domaines thématiques de l'AFME

Le diagnostic territorial a fait ressortir de façon assez nette plusieurs axes prioritaires pour le développement du territoire transfrontalier, sur lesquelles les acteurs de la Stratégie de l'AFME souhaitent s'appuyer. Afin d'atteindre les objectifs stratégiques formulés ci-dessus et de contribuer au développement socio-économique durable de la région, il a été convenu de structurer les piliers de la stratégie de l'AFME à travers **trois pôles thématiques** interdépendants (santé, sport et tourisme et dynamisation économique) et **deux thématiques transversales** (mobilité et connectivité) :



5.3. Diagnostic par domaines thématiques de l'AFME

Ce paragraphe est une synthèse de l'analyse réalisée pour chaque domaine thématique de la stratégie de l'AFME, issue du **diagnostic territorial** et approfondie avec le travail réalisé lors des ateliers participatifs réunissant les acteurs économiques et politiques locaux.

Cette aire fonctionnelle se distingue par certaines caractéristiques très spécifiques qui en font un territoire singulier qui nécessite des interventions publiques résolument orientées sur différents domaines/pôles pour promouvoir la prospérité et le bien-être de ses citoyens.

En premier lieu, il s'agit d'une aire d'intervention tri-nationale, puisqu'elle réunit des territoires français, espagnols et andorrans. Cette particularité implique la coexistence de trois cadres administratifs et réglementaires différents. En outre, dans le cas de la Principauté d'Andorre, il s'agit d'un pays qui n'est pas membre de l'Union européenne, bien qu'un accord d'association avec l'Union Européenne soit, au moment de la rédaction de cette stratégie, en cours de signature et d'application provisoire par le Conseil⁵.

Deuxièmement, il s'agit d'une aire montagnarde disposant d'un environnement naturel privilégié, dont certaines vallées sont relativement enclavées, bien que situées à proximité de structures urbaines et métropolitaines importantes, offrant des services et des infrastructures destinés aux habitants de cette zone. Cette singularité et cette proximité des grands centres urbains, entraîne la coexistence d'une forte activité touristique suscitée par cet environnement naturel qui offre de nombreuses possibilités de loisirs, qui impacte la vie quotidienne des habitants des villes et villages, et qui génère aussi un risque important de dévitalisation démographique et d'exode des jeunes. Cette coexistence nécessite une action de la part des administrations publiques pour assurer l'harmonie et l'équilibre entre les zones rurales et urbaines.

Enfin, cette cohabitation a également un impact sur les questions de mobilité transfrontalière, ainsi que sur le secteur tertiaire, qui est le moteur de l'activité économique dans la région.



Pôle territoire santé

Le territoire jouit d'un environnement naturel de très haute qualité et de faibles niveaux de pollution. Cet environnement privilégié est l'un des atouts majeurs du territoire tant du point de vue de la santé que pour l'activité touristique ou de l'attractivité de citoyens en quête de qualité de vie et de bien-être.

Le domaine de la santé constitue une priorité au regard de la volonté politique et du cadre de collaboration existant entre les acteurs compétents, qui permettent de promouvoir des projets conjoints avec la participation des agents du territoire.

En effet, le **diagnostic territorial** a mis en évidence le vieillissement de la population, la couverture insuffisante des services de santé de certaines zones plus isolées, des problèmes d'accessibilité liés aux conditions météorologiques, le relief et l'état de certaines routes, qui affectent le temps de trajet jusqu'au centre de santé le plus proche. Il a aussi mis en relief les pics d'augmentation de population lors des périodes touristiques, qui augmentent la pression sur les services de santé, ainsi que le manque de ressources hospitalières, et a réaffirmé la nécessité d'améliorer la coopération entre les systèmes de santé de la région, afin de pouvoir donner une réponse aux besoins et aux défis auxquels ce territoire est confronté.

Mais le secteur de la Santé, est aussi un atout du territoire qui compte déjà une longue **expérience de coopération**, avec la présence d'infrastructures de santé transfrontalières, avec un degré élevé d'accessibilité comme l'hôpital transfrontalier de Cerdagne et l'hôpital de Meritxell, qui est complété par des nombreuses initiatives bilatérales de coopération sanitaire entre les trois pays, mettant en exergue comme principaux acteurs, aux côtés des hôpitaux susmentionnés, l'Hôpital del Val d'Aran/Aran Salut, le Centre Hospitalier -CH- Comminges Pyrénées, le Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège -CHIVA-, l'Hôpital de la Seu d'Urgell... Il faut compter aussi avec d'autres initiatives remarquables telles que l'écosystème e-santé en Occitanie, le groupement de coopération sanitaire GCS Pôle sanitaire cerdan / ACS Àrea Sanitària Cerdana, ainsi que des accords de collaboration bilatéraux dans le domaine de la santé entre l'Andorre, la Catalogne et la France ; On notera parmi les plus récents l'Accord-cadre entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement andorran sur la coopération sanitaire transfrontalière de mars 2023, le Mémoire d'entente (MoU) de 2023 par lequel l'Espagne et Andorre s'engagent à maintenir, explorer et approfondir la coopération existante en matière de santé et l'accord sur la santé inclus dans le « Traité d'amitié et de coopération entre l'Espagne et la France » signé à Barcelone en janvier 2023.

Ces **initiatives transfrontalières** visent à fournir une bonne couverture sanitaire sur l'ensemble du territoire et garantir l'accès à des services de santé de qualité pour tous les résidents, quelle que soit leur situation géographique ou sociale.

Le **cadre réglementaire** ci-dessous et ces relations déjà consolidées sont une opportunité pour continuer à avancer et pourra rendre possible la mise en œuvre des actions plus spécifiques au sein de l'aire fonctionnelle qui peuvent s'articuler autour de caractéristiques très concrètes : vieillissement, dispersion de la population, organisation de services, médecine sportive, médecine de montagne et altitude. Enfin, il faut tenir compte du caractère saisonnier du tourisme, comme de la pratique croissante de sports de montagne comme la randonnée et le ski, qui impliquent un risque de saturation du système de santé à des périodes ponctuelles.

La zone dispose également d'installations thermales qui font partie intégrante du réseau de santé. Ces ressources sont utilisées comme des atouts précieux dans les traitements de bien-être, offrant une option supplémentaire pour le confort et la récupération des patients. Ainsi le secteur du thermalisme peut continuer à croître et être un bon complément pour l'une des propositions du prochain pôle d'action, le pôle de sport et tourisme actif de plein air, en promouvant les séjours touristiques qui combinent activité sportive à

l'air libre avec le bien-être physique.

Enfin, il existe d'autres initiatives portées par des acteurs clés du territoire tels que le CREPS/CNEA4 de Font-Romeu, centre de référence incontesté dans le sport, qui offrent un pont entre les pôles de la santé et du sport.

La santé est ainsi un facteur incontestable de développement du territoire au regard des infrastructures et initiatives existantes et de la collaboration entre les institutions des trois États indispensable pour renforcer l'attractivité du territoire en assurant des services de santé à sa population et en agissant comme un levier de développement économique.

Cependant, l'AFME est également confrontée à **un certain nombre de défis** et d'obstacles administratifs qui entravent la coopération transfrontalière et rendent en particulier difficiles le recrutement et le maintien des professionnels de la santé qualifiés sur le territoire. Ces défis nécessitent une action à cette échelle, notamment pour renforcer la formation du personnel de santé, via la formation initiale ou la formation continue, améliorer la couverture sanitaire de la population locale, décongestionner les services en haute saison touristique (en assurant l'engagement du personnel nécessaire), déployer des ressources pour faire face aux situations de dépendance et d'isolement, en particulier pour les plus défavorisés et les personnes âgées, ou encore pour traiter les problèmes de santé mentale et de dépendances qui représentent des défis importants pour le système de santé de l'AFME.

La santé apparaît donc comme un domaine d'intervention essentiel pour améliorer la qualité de vie des habitants de l'aire fonctionnelle, maintenir la population locale et attirer de nouveaux habitants, et pour assurer la sécurité et la couverture rapide des visiteurs en raison du tourisme et du sport. La coopération transfrontalière est fondamentale car les défis et les besoins sont communs aux deux côtés de la frontière, et différents des autres territoires proches qui, bien qu'appartenant au même État, ont des caractéristiques différentes (absence de vallées enclavées, meilleures interconnexions de transport public -réseau et fréquence- etc.) C'est pour cela que la coopération au sein de l'aire fonctionnelle est nécessaire pour garantir l'accès de la population aux soins de santé, avec le personnel qualifié nécessaire pour y faire face.

Les projets communs de santé transfrontalière répondant aux défis identifiés d'accessibilité et d'inclusion, de mise en réseau pluridisciplinaire associant l'attention primaire, les spécialités et les formations, de prévention et d'éducation, intégrant la promotion de l'activité physique adaptée en vue d'une amélioration de la santé sont à cet égard fondamentaux pour un développement harmonieux de la zone.



Pôle sport et tourisme actif en plein air

Le patrimoine naturel de la région est exceptionnellement riche, avec une biodiversité remarquable et la présence d'aires protégées, de parcs naturels et de réserves qui ajoutent de la valeur à l'offre touristique. Cette combinaison de ressources naturelles, de paysages remarquables et la haute altitude, offre une grande variété d'activités et d'expériences pour les visiteurs, contribuant à son attrait en tant que destination touristique d'été et d'hiver.

Ainsi, cette aire accueille et offre une diversité de pratiques sportives et récréatives, de loisirs et de tourisme de plein air s'appuyant sur cet environnement naturel privilégié et dispose d'infrastructures d'hébergement touristique et hôtelier de qualité qui constituent une part importante de l'activité économique du territoire et accroissent son attractivité.

Ces infrastructures sont complétées par une grande diversité d'itinéraires, de sentiers et de pistes qui permettent aux visiteurs de profiter pleinement de l'environnement. L'existence de pistes cyclables protégées facilite la connexion entre les territoires transfrontaliers et favorise la mobilité durable dans la région.

C'est donc un territoire qui a sa propre identité et un potentiel important pour la valorisation de produits touristiques intégrés qui renforcent l'économie locale.

Le territoire dispose aussi d'**infrastructures sportives** internationalement reconnues et d'une solide expérience dans l'organisation d'événements sportifs de haut niveau, ce qui lui confère une réputation exceptionnelle dans le domaine sportif. Il réunit de nombreux centres d'entraînement tels que le CREPS/CNEA⁴ de Font-Romeu, le siège de l'INEFC⁵ à La Seu d'Urgell, les Centres de technicité sportive de La Seu d'Urgell et du Ripollès, le Centre de sports d'hiver spécialisés du Vall d'Aran et le Parc Olympique du Segre. Tout cela se traduit par un grand afflux d'athlètes d'élite.

Une autre des singularités de l'aire fonctionnelle est la connexion rapide avec les principaux centres urbains des régions adjacentes - Toulouse, Barcelone, Perpignan, Gérone et Lleida - facilitant l'accès des touristes et visiteurs potentiels.

Cependant, l'aire fonctionnelle est confrontée à plusieurs défis tels que la saturation des installations sportives à certains créneaux horaires, le besoin d'amélioration de la coordination entre les différents territoires transfrontaliers, et la nécessité d'élaborer une stratégie de promotion du tourisme et du sport commune au territoire.

De même, l'amélioration de la validation des diplômes et la création d'une offre de formation professionnalisante trinationale liée à ce pôle et au secteur de la santé, contribuerait à la création d'opportunités de développement clés sur le territoire.

Enfin, il convient de noter que le changement climatique pourrait affecter le tourisme de neige et le tourisme thermal, ce qui constitue une menace majeure pour le développement durable du secteur dans la région. Néanmoins, avec une bonne planification et une gestion efficace, l'AFME pourrait tirer un meilleur parti de son potentiel en tant que destination touristique et sportive de premier plan dans les Pyrénées et contribuer à son adaptation au changement climatique.



Pôle de dynamisation économique

Le caractère tri-national de l'aire fonctionnelle conditionne les flux économiques et commerciaux, qui s'auto-alimentent, et servent à leur tour de levier auprès des pôles de la santé, du sport et du tourisme actif.

Profitant de ces synergies, il existe une volonté politique de promouvoir la coopération entre les administrations du territoire de l'aire fonctionnelle afin de créer un cadre facilitant une plus grande collaboration entre les acteurs publics et privés, et de le placer comme un modèle de coopération transfrontalière européenne.

En ce qui concerne le secteur du travail, il existe un lien fort marqué par les relations traditionnelles et une tendance à consolider un marché de l'emploi pour l'ensemble du territoire. Cela suppose une nouvelle dynamique transfrontalière à travers un flux bidirectionnel de travailleurs et de relations commerciales à travers les vallées pyrénéennes.

D'autre part, les pratiques commerciales dans des secteurs tels que le commerce, l'hôtellerie et le tourisme présentent des exemples positifs qui, associées à des expériences réussies en matière de formation professionnelle, contribuent à créer un environnement propice au développement économique. Il existe également des initiatives et des infrastructures de communication qui facilitent la mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre, ajoutant de la valeur au territoire et favorisant la collaboration entre les entreprises et les professionnels de différentes parties du territoire.

Parmi les opportunités identifiées figure le potentiel de retour des talents qui sont partis du territoire, attirés par la qualité de vie et leurs liens avec la région. Le télétravail apparaît également comme une opportunité pour attirer les professionnels et les entreprises de services sur le territoire. En outre, la coopération dans des secteurs tels que l'économie circulaire, ou la création de clusters transfrontaliers dans des domaines tels que la santé et le sport, offrent de nouvelles possibilités de développement économique durable.

Cependant, l'AFME est également confrontée à un certain nombre d'enjeux qui pourraient entraver son dynamisme économique. Par exemple, il serait nécessaire de revitaliser et de revaloriser certains métiers du secteur de l'hôtellerie et du commerce, en particulier auprès des jeunes. De plus, le manque de formation et la relative désaffection pour les métiers techniques traditionnels génèrent des tensions sur le marché du travail, et contribuent à l'exode des jeunes vers les villes et autres territoires plus attractifs économiquement.

Parmi ces enjeux, figure le risque d'accentuer les tensions sur l'accès au logement, ce qui pourrait nuire à l'attraction des talents et au développement économique de la région.



Thématique transversale de la mobilité

La mobilité est essentielle pour faciliter l'accès aux services publics, y compris aux services de santé, les flux touristiques, et pour encourager les mouvements de travail quotidiens afin de renforcer le marché tri-national au sein de l'aire fonctionnelle ; Cette amélioration des communications terrestres transfrontalières doit être réalisée dans une perspective durable et de réduction de l'empreinte carbone.

Dans le domaine de la mobilité, il faut noter l'existence de groupes de travail, sur la mobilité durable et la stratégie en matière de changement climatique issus de la « Stratégie Pyrénéenne » de la CTP (Communauté de Travail des Pyrénées), et du projet Life « Pyrenees4clima », qui reflètent une approche proactive de la réduction de l'incidence des transports sur l'environnement. Il convient également de signaler l'expérience antérieure des acteurs du territoire dans la mise en œuvre de projets de mobilité urbaine visant à améliorer l'accès aux services publics, cofinancés dans le cadre du programme POCTEFA tels que le projet CONNECT⁶, qui se sont avérés efficaces et durables, tandis que le plan d'extension des lignes de raccordement actuelles indique un engagement des autorités publiques en faveur du développement des infrastructures de transport.

D'autre part, il existe des opportunités d'innover et de développer de nouvelles solutions de mobilité, ainsi que de créer de nouvelles liaisons et itinéraires de transport qui améliorent l'accessibilité entre les régions transfrontalières de manière durable, à la fois pour la population résidente et les visiteurs, y compris les touristes potentiels. L'application de technologies émergentes et de pratiques innovantes, ainsi que la collaboration entre différents acteurs, peuvent conduire à des projets de mobilité transfrontalière qui répondent aux besoins de la population et favorisent le développement économique.

Cependant, la mobilité pour le travail ou les services essentiels n'est pas entièrement couverte sur l'ensemble du territoire, ce qui pourrait générer des inégalités d'accès aux services et entraver l'inclusion sociale. En outre, le manque de flexibilité des systèmes de transport à la demande et les limites de la couverture territoriale des projets existants représentent des défis pour l'amélioration de la mobilité.

Une vision globale de la mobilité transfrontalière est donc nécessaire, à travers des études communes sur le sujet pour l'ensemble du territoire, afin d'améliorer la coordination entre les différentes administrations et mettre en œuvre des solutions intégrées. Ces défis nécessitent une coordination efficace entre les initiatives locales, régionales et transfrontalières afin de garantir une réponse cohérente et efficace.



Thématique transversale de la connectivité

Dans ce domaine transversal, il existe des possibilités de développement de la connectivité partagée, qui pourrait générer une valeur sociale et économique dans la région, favorisant la collaboration et l'innovation. La collaboration avec des entités publiques dans les trois pays pour mettre en œuvre des services de connectivité pourrait ouvrir la porte à de futurs accords avec des opérateurs privés grâce à des modèles d'opérateurs neutres, élargissant encore la couverture et l'accessibilité.

L'utilisation accrue de solutions satellitaires représente une occasion d'améliorer la couverture dans les zones

reculées, et d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants et de promouvoir la consolidation du tissu productif.

Dans ce domaine, la connectivité du territoire est une priorité des administrations publiques afin d'atteindre la couverture maximale du territoire. Des actions ont déjà commencé et en sont aux dernières étapes de déploiement, notamment dans les zones les plus reculées des Pyrénées.

En ce qui concerne les défis à relever dans les années à venir, il convient de souligner la nécessité d'une cartographie publique des zones blanches de l'ensemble du territoire tri-national (internet haut débit et téléphonie mobile), afin de faciliter l'identification et la résolution des problèmes de connexion. En outre, une réflexion devra être menée sur les obstacles générés par les différences réglementaires entre la France, l'Espagne et l'Andorre.

3 La Commission propose l'accord d'association avec l'Andorre et Saint-Marin au Conseil le 26 avril 2024

4 Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives / Centre National d'Entraînement en Altitude

5 Institut Nacional d'Educació Física de Catalunya

6 Le projet ConnECT a été cofinancé par le programme POCTEFA 2014-2020 et a favorisé la mobilité et l'amélioration de la connectivité avec la création de nouvelles lignes de bus transfrontalières entre le département des Pyrénées-Orientales et la province de Gérone.

5.4. Défis, objectifs stratégiques et lignes d'intervention de l'AFME

Pour chacun des domaines thématiques de la stratégie, les **défis**, les **objectifs stratégiques**, les **lignes d'intervention** et la **typologie d'interventions** à promouvoir pour le déploiement de la stratégie AFME sont formulés ci-dessous, et qui répondent au diagnostic de la section précédente et s'appuient sur les contributions et propositions faites par les agents du territoire lors des sessions participatives :



Domaine 1: Pôle territoire santé

➤ Défi 1.1 : Favoriser l'interdisciplinarité, la prévention et le développement de l'offre des soins

Objectif stratégique :

Promouvoir le transfert de connaissances et la coopération à plusieurs niveaux pour répondre aux problèmes spécifiques du territoire en termes démographiques, géographiques et d'accessibilité.

Lignes d'intervention

1.1.1. Promouvoir la prévention en santé

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Interventions visant à améliorer la santé publique à travers des programmes de médecine préventive et à intégrer le sport dans les soins primaires, avec la collaboration de professionnels de l'activité physique et du sport.
- Des interventions de formation et de sensibilisation à destination des professionnels de santé de l'AFME sur les bienfaits de l'exercice physique et son intégration dans le plan de traitement des patients.
- Des interventions visant à faciliter l'accès des patients à des programmes d'exercices supervisés et à des activités physiques adaptées à leurs besoins et à leur état de santé.
- Interventions visant à promouvoir la santé et le bien-être dans les communautés locales en facilitant l'accès à l'information éducative sur la nutrition, l'activité physique et la gestion du stress.
- Interventions de sensibilisation de la population de l'aire fonctionnelle aux modes de vie sains à travers des campagnes de sensibilisation dans les communautés.

1.1.2. Améliorer l'accessibilité et la couverture des soins de santé

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Interventions visant à développer des réseaux transfrontaliers de ressources de soins de santé, en favorisant la multidisciplinarité des ressources de soins primaires et en élargissant l'offre de services de santé dans les zones reculées et à destination des publics éloignés des services de soins (p. ex., par la création de services partagés et d'équipes itinérantes pour atteindre les communautés rurales et périphériques).
- Des interventions qui facilitent la coordination et la mise en œuvre conjointe des services de soins et de de santé, y compris les soins à domicile.

1.1.3. Intégration de technologies novatrices dans la prestation des services de santé

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Interventions visant la mise en place de solutions de télémédecine pour les consultations et le suivi des patients.
- Interventions qui facilitent l'échange d'informations sur les patients entre professionnels de la santé à travers des systèmes de gestion des dossiers médicaux.
- Interventions visant à assurer l'accessibilité aux services de santé pour les personnes de langues et de cultures différentes (par exemple, à travers des systèmes de communication multilingues).

➤ **Défi 1.2 : Attirer et retenir les talents dans le secteur de la santé**

Objectif stratégique :

Attirer et retenir les talents sur le territoire en favorisant les activités de recherche et de formation dans des domaines stratégiques Cet objectif sera atteint grâce à la promotion de l'innovation, à la création de programmes de formation attrayants et au soutien de l'esprit d'entreprise dans le domaine de la santé.

Lignes d'intervention :

1.2.1. Favoriser l'attractivité pour les talents du secteur de la santé

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Interventions visant à dynamiser et développer les réseaux professionnels transfrontaliers, l'échange entre professionnels, et le partage de connaissances et d'expériences
- Interventions visant à enrichir les pratiques et les approches de soins, y compris l'accès à des ressources et des technologies de pointe, la médecine préventive, la télémédecine, les équipes médicales itinérantes, les services sociaux et de santé communs.
- Développer l'offre transfrontalière de formation y compris la formation continue

1.2.2. Positionner le territoire comme un Living Lab pour l'innovation en santé

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Interventions visant à promouvoir la collaboration interdisciplinaire entre les professionnels du sport, de la technologie, de la médecine et de la recherche afin de promouvoir l'innovation et le développement entrepreneurial dans ces secteurs y compris le développement des starts up.
- Interventions liées au développement de projets pilotes et de solutions technologiques innovantes qui répondent aux enjeux du territoire.



Domaine 2: Pôle sport et tourisme actif en plein air

➤ **Défi 2.1 : Promouvoir le tourisme actif et le sport en tant que secteurs stratégiques**

Objectif stratégique :

Maximiser l'utilisation durable des installations sportives et des ressources naturelles de l'AFME pour promouvoir la pratique sportive et le tourisme actif, en favorisant la diversification et la désaisonnalisation des activités de plein air.

Lignes d'intervention :

2.1.1. Promotion et gestion intégrée du tourisme et du sport

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Interventions qui combinent la promotion du tourisme et des activités sportives, générant un impact économique sur le territoire de l'aire fonctionnelle.
- Des interventions de promotion du tourisme et des activités sportives disponibles sur le territoire qui mettent en valeur ses caractéristiques uniques et sa diversité.
- Des interventions qui favorisent la coopération entre les acteurs gérant des lieux d'intérêt touristique et les acteurs spécialisés dans la pratique du sport.
- Interventions visant à améliorer la gestion et l'optimisation de l'utilisation et de l'exploitation des installations sportives sur le territoire.

2.2.2. Amélioration de la pratique sportive

- Interventions vers la promotion de nouveaux sports et compétitions transfrontalières favorisant le rayonnement de l'aire fonctionnelle
- Interventions visant à améliorer la pratique et la sécurité en la zone de montagne, la sensibilisation face aux pratiques écoresponsables ainsi comme favoriser la connaissance des lieux où se déroulent ces pratiques.
- Interventions visant à travailler sur la gestion des flux du tourisme, sur les installations sportives et les espaces naturels, que permettent la cohabitation des usages entre la population permanente et les visiteurs.

➤ **Défi 2.2 : Professionnalisation du secteur du sport et du tourisme dans les zones de montagne**

Objectif stratégique :

Améliorer la qualité et la compétitivité du secteur par la professionnalisation et la formation spécialisée des travailleurs dans les activités sportives et touristiques de plein air, en assurant l'homogénéisation des normes éducatives et l'homologation des qualifications sur l'ensemble du territoire transfrontalier.

Lignes d'intervention :**2.2.1. Création d'une offre de formation spécialisée et flexible.****Typologie d'interventions** qui pourraient être menées :

- Interventions visant à la configuration de programmes de formation qui répondent aux différents profils du marché du travail.
- Des interventions pour répondre aux besoins spécifiques des professionnels dans les secteurs stratégiques du territoire.

2.2.2. Formation en alternance, mise à jour des connaissances des professionnels et création d'opportunités d'emploi stables**Typologie d'interventions** qui pourraient être menées :

- Des Interventions visant à la création et à la consolidation de modèles de formation qui assurent un lien direct avec les besoins du marché du travail et la création d'opportunités d'emploi stables pour les jeunes.
- Des interventions pour garantir aux professionnels une mise à jour continue des dernières innovations dans leur secteur.
- Des Interventions de soutien à l'entrepreneuriat et à la mise en œuvre de stratégies intelligentes de gestion des données pour la prise de décision des entreprises.

**Domaine 3: Pôle de dynamisation économique****➤ Défi 3.1 : Diversification et renforcement du tissu productif local.****Objectif stratégique :**

Développer des écosystèmes dans des secteurs stratégiques (tourisme plein air, sport, santé) grâce par à la coopération entre les acteurs publics et privés et par le développement d'une culture de coopération économique et commerciale transfrontalière.

Lignes d'intervention :**3.1.1. Développement de systèmes intégrés d'information et de gestion****Typologie d'interventions** qui pourraient être menées :

- Interventions conjointes visant à promouvoir des systèmes et des mécanismes d'information intégrés entre les acteurs de l'économie et l'emploi, y compris les outils numériques.
- Interventions visant à responsabiliser, former et sensibiliser les citoyens, les communautés locales et le monde des affaires aux produits, services et valeurs partagées du domaine fonctionnel.

3.1.2. Création d'écosystèmes sectoriels et de pôles économiques**Typologie d'interventions** qui pourraient être menées :

- Des interventions qui favorisent la collaboration et la spécialisation au sein des secteurs stratégiques et des domaines clés de spécialisation du territoire pour favoriser le développement économique.
- Des interventions qui favorisent la diversification de la base économique du territoire, à travers la configuration et/ou la consolidation de clusters et de réseaux de collaboration entre entreprises,

institutions et organisations dans des secteurs stratégiques, facilitant l'échange de connaissances, de ressources et d'opportunités d'affaires des entreprises locales.

3.1.3. Initiatives d'Adaptation des secteurs économiques traditionnels aux enjeux de durabilité.

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Des interventions qui favorisent la reconversion dans les secteurs économiques traditionnels du territoire et facilitent leur adaptation aux nouvelles demandes et tendances, en intégrant une approche environnementale pour garantir la durabilité.
- Interventions visant à renforcer, coordonner et/ou étendre les initiatives économiques existantes sur le territoire, à promouvoir la diversification de l'offre, la modernisation, la professionnalisation et l'intégration de pratiques de production durables.

➤ **Défi 3.2 : Fidélisation et intégration des talents et création d'emplois.**

Objectif stratégique :

Faciliter les possibilités d'emploi transfrontalier et l'orientation professionnelle, grâce à un guichet unique pour les entreprises et les travailleurs, à la prise en compte des problématiques liées au logement, à l'harmonisation des politiques fiscales et à la promotion de l'esprit d'entreprise, améliorant ainsi la coordination transfrontalière du marché du travail.

Lignes d'intervention :

3.2.1. Développement et mutualisation des espaces partagés

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Des interventions pour diversifier la base productive du territoire, en encourageant la mise en place de modèles d'espaces de travail partagés pour attirer les professionnels nomades et libéraux.
- Interventions visant à faciliter l'installation des professionnels dans les secteurs d'intérêt pour le territoire de l'aire fonctionnelle et à promouvoir la collaboration entre les professionnels, en encourageant l'innovation et l'échange de connaissances.

3.2.2. Promotion de l'accès au logement

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Des interventions visant à faciliter l'accès au logement.

3.2.3. Suivre et retenir les jeunes talents

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Interventions visant à attirer et à retenir les talents, en particulier dans les domaines liés aux secteurs stratégiques et aux domaines de spécialisation du territoire.

➤ **Défi 3.3 : Qualification professionnelle et compétitivité des entreprises.**

Objectif stratégique :

Articuler une offre de formation partagée qui réponde aux exigences du tissu productif local, en s'affranchissant

des contraintes administratives, garantissant ainsi une plus grande compétitivité des entreprises dans le cadre de la coopération transfrontalière.

Lignes d'intervention :

3.3.1. L'orientation professionnelle dans les établissements d'enseignement

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Interventions liées à la conception, à l'amélioration, au développement, à la gestion et/ou à la coordination de services, d'activités et/ou de ressources d'orientation professionnelle à l'échelle transfrontalière dans l'aire fonctionnelle.

3.3.2. Soutien aux entreprises et à l'entrepreneuriat

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Interventions liées à la conception de mécanismes et/ou à la fourniture de services de conseil et d'appui aux entreprises au niveau transfrontalier de l'aire fonctionnelle.



Domaine 4: Thématique transversale de la mobilité

➤ Défi 4.1: Mettre en œuvre de solutions d'amélioration de la mobilité transfrontalière des personnes et des biens

Objectif stratégique :

Intégrer des alternatives durables pour la mobilité des personnes (transports publics, l'autopartage ou le transport à la demande, etc), et l'approvisionnement du territoire.

Lignes d'intervention :

4.1.1. Accompagnement à la mobilité transfrontalière

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Interventions liées à la conception et à la mise en œuvre de stratégies, de programmes et de services de soutien à la mobilité transfrontalière.

4.1.2. Encouragement à la mobilité durable transfrontalière

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Interventions liées à la conception et à la mise en œuvre de projets de raccordement de pistes cyclables transfrontalières et de sentiers et chemins piétonniers.

4.1.3. Extension et amélioration des transports existants

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Interventions visant à étendre la couverture géographique des services de transport existants, en intégrant une approche prospective.
- Interventions visant à répondre aux besoins des usagers et à améliorer l'efficacité opérationnelle et la qualité des services de transport de voyageurs et de marchandises.

➤ Défi 4.2: Accessibilité aux différents modes de transport.

Objectif stratégique :

Concevoir et mettre en œuvre des solutions technologiques pour optimiser la mobilité transfrontalière, faciliter l'accès aux différents modes de transport des personnes et des marchandises, et promouvoir autant que possible une tarification intégrée.

Lignes d'intervention :

4.2.1. Modernisation du transport à la demande

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Interventions visant à améliorer la gestion et l'accès au transport à la demande.
- Interventions de promotion et de sensibilisation à l'utilisation du transport à la demande.

4.2.2. Promouvoir l'accès à la mobilité intelligente

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Interventions liées à la conception, à la mise en œuvre et/ou à l'intégration de systèmes intelligents qui fournissent des informations sur les options de mobilité durable à l'échelle transfrontalière.
- Interventions de promotion, de diffusion et/ou de formation à l'utilisation des systèmes de mobilité intelligents.



Domaine 5: Thématique transversale de la connectivité

➤ Défi 5.1. : Connectivité entre les points pour assurer l'interconnexion et la transmission des données sécurisées et fiables

Objectif stratégique :

Coordonner les opérateurs publics et privés pour améliorer la résilience des réseaux, accroître la sécurité et la fiabilité de la connexion, ainsi que d'améliorer la connectivité dans les zones de montagne, ainsi qu'améliorer la connectivité entre les points des zones de montagne, en assurant l'interconnexion et la transmission efficace des données dans la région.

Lignes d'intervention :

5.1.1. Développement d'un réseau intégré de connectivité transfrontalière

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Interventions liées à l'extension de la couverture transfrontalière.
- Des interventions visant à améliorer la fourniture de services de connectivité qui facilitent l'accès aux services publics numériques, entre autres.
- Interventions qui impliquent la promotion de l'interopérabilité des réseaux de télécommunications, l'amélioration de la gestion des besoins d'interconnexion, la simplification de l'accès aux opérateurs, la promotion de l'efficacité et de la transparence dans la gestion de la connectivité et l'optimisation de l'utilisation des ressources partagées.

5.1.2. Coordination des opérateurs et mutualisation des usages des infrastructures

Typologie d'interventions qui pourraient être menées :

- Interventions liées à l'extension de la couverture transfrontalière.



6. GOUVERNANCE

6.1. Organes directeurs

Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe directeur proposé pour assurer la gouvernance de l'aire fonctionnelle et est composé des membres du **Comité Territorial Est (CTE) de POCTEFA 2021-2027**.

L'objectif de ce choix est de renforcer le système de gouvernance et de partenariat existant du Programme POCTEFA qui fonctionne de manière fluide et dispose d'une bonne connaissance du territoire.

Composition

Les **membres permanents** du Comité de Pilotage sont les suivants :

- Présidence : le membre du Comité qui occupe le rôle de coordinateur territorial de l'aire Est, qui pour la période 2020-2027 est le Département de l'Économie et des Finances de la Generalitat de Catalunya⁷.
- Un représentant de la DG de l'administration locale (Département de la Présidence) de la Generalitat de Catalunya.

⁷ Par le biais de la Direction générale des fonds européens et des aides d'État

- Un représentant de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.
- Un représentant du Ministère des Affaires Étrangères du Gouvernement d'Andorre.
- Un représentant du Département des Pyrénées-Orientales.
- Un représentant du Département de l'Ariège.
- Un représentant du Département de la Haute-Garonne.
- Un représentant du Ministère des Finances du Gouvernement espagnol.
- Un représentant du Préfet de de la région Occitanie (État français)

Les **membres consultatifs** du Comité de Pilotage sont les suivants:

- Un représentant de l'Autorité de Gestion du POCTEFA.
- Un représentant du Secrétariat Conjoint.
- Un représentant de la Commission Européenne
- Un représentant de chacune des autres entités représentatives de chaque territoire de l'aire fonctionnelle (maximum de trois membres par territoire).

Des représentants d'organisations de la société civile peuvent également être invités, toujours à titre consultatif, aux fins de l'article 8 du règlement (UE) 2021/1060, y compris ceux liés à la protection de l'environnement, à l'inclusion sociale, aux droits des personnes handicapées, à l'égalité des sexes et à la non-discrimination en tant que priorités horizontales des Fonds.

Fonctions

L'**attribution des fonctions des membres permanents** dans la gouvernance de l'aire fonctionnelle sera la suivante:

- Entité/organisme de coordination de l'aire fonctionnelle : les partenaires du projet de gouvernance (U.T. Transfrontalière, décrite infra).
- Bases/texte des appels : Comité de Pilotage.
- Admission des candidatures: Secrétariat conjoint soutenu par l'UIT transfrontalière.
- Instruction/évaluation du projet: Services d'accompagnement du Comité de Pilotage et du Secrétariat conjoint.
- Sélection/approbation des projets: Comité de Programmation du POCTEFA, sur proposition du Comité de Pilotage.
- Dynamisation/accompagnement des projets : membres du Comité de Pilotage.
- Suivi financier : Secrétariat conjoint du POCTEFA.

Comme on peut le constater, les fonctions que les articles 33, 35, 36 et 46 du règlement (UE) 2021/1059 relatif à la coopération territoriale européenne attribuent à l'autorité de gestion continueront d'être de la compétence de celle-ci également en ce qui concerne les domaines fonctionnels. Les fonctions de comptabilité et d'audit prévues aux articles 47 et 48 dudit règlement sont exercées par les mêmes organismes que ceux désignés pour le programme opérationnel.

L'Unité Technique Transfrontalière

Elle est composée des deux partenaires du projet Opération d'importance stratégique EFA 0/3 « Gouvernance de l'Aire Fonctionnelle Montagne Est » du POCTEFA, c'est-à-dire, le Département de l'économie et des finances de la Generalitat de Catalunya et la Région Occitanie, le premier agissant en tant que chef de file du projet en sa qualité de Coordinateur Territorial Est du POCTEFA pour la période 2021-2027. Les autres membres du Comité Territorial Est y participent en tant que partenaires associés du projet.

La fonction principale de cette unité technique est la gestion quotidienne du projet au niveau technique, organisationnel et promotionnel, avec le personnel de la DG Fonds européens et aides d'État de la Generalitat de Catalunya et de la Direction Europe et Action Internationale de la Région Occitanie. De même, cette cellule technique coordonne les interventions du projet avec le reste des membres du CTE (partenaires associés) et avec les autorités du POCTEFA (Secrétariat Conjoint et Autorité de Gestion).

Afin d'éviter les conflits d'intérêts, les partenaires de la gouvernance de l'aire fonctionnelle ne présenteront pas de projets à l'appel à projets de l'AFME. Cependant, si leur participation est nécessaire à la mise en œuvre du projet ils mettront en place une séparation fonctionnelle permettant d'assurer la transparence et l'absence de conflit d'intérêt.

6.2. Rôle du Comité de Pilotage dans la mise en œuvre de la stratégie

Le projet présente une gouvernance transnationale et multi-niveaux, selon la vision de partenariat et de gouvernance décrite à l'article 8 du règlement (UE) 2021/1060.

Le Comité de Pilotage est chargé d'élaborer la stratégie territoriale intégrée, qui constitue le cadre de développement de l'aire fonctionnelle et les grandes lignes du futur appel à projets structurels intégrés. Les entités qui font partie de cette gouvernance doivent s'assurer que les objectifs de développement durable sont atteints sur le territoire de l'aire fonctionnelle.

Leurs principaux rôles sont les suivants:

- La définition et la conception de la stratégie de l'aire fonctionnelle.
- La conception de l'appel à la sélection de projets structurants.
- Instruction et évaluation des projets présentés.
- Prise de décision collective sur le développement de l'opération d'importance stratégique.
- Coordination : la gouvernance coordonne les différents projets issus de l'appel à projets, en veillant à ce que les projets soient intégrés conformément à la stratégie territoriale de l'AFME et que les projets qui en résultent soient conformes aux objectifs et aux défis de leurs domaines, conformément à cette stratégie. Ainsi, les projets qui en résultent pourraient agir sur différents pôles/thématiques et la Gouvernance en assurerait la coordination, ou bien ils pourraient être d'un seul domaine et la Gouvernance serait chargée de combiner les différents projets qui en résulteraient afin qu'ils soient intégrés à la stratégie.
- Mise en œuvre : La gouvernance supervise et facilite la mise en œuvre des objectifs et des projets de l'aire fonctionnelle, en veillant à leur cohérence avec les objectifs de la stratégie territoriale.
- Suivi de l'évolution des projets dans le respect de la Stratégie Territoriale Intégrée et de l'esprit de l'aire fonctionnelle.

- Capitalisation des résultats, de l'impact et des synergies du projet.
- Revitalisation et animation du territoire.

En résumé, la gouvernance de l'AFME de POCTEFA est essentielle pour assurer une gestion efficace et efficiente du programme et pour garantir que l'impact de ses efforts de coopération transfrontalière sur le développement durable des régions frontalières des Pyrénées orientales soit maximisé.

La note méthodologique concernant la sélection des candidatures décrira les mesures à prendre pour éviter les conflits d'intérêts de la part des membres de l'Unité Technique et du Comité de Pilotage.



7. CAPITALISATION DES RÉSULTATS

Le Comité de Pilotage veillera à la dynamisation du territoire, à la mise en place de synergies entre les projets qui en découlent et à la capitalisation des résultats de ces projets, après évaluation de leurs résultats et impacts.

La capitalisation portera sur l'impact des projets, les problèmes abordés, les obstacles rencontrés et leurs solutions ainsi que les résultats finaux. L'établissement de rapports et la communication sont essentiels, afin que les connaissances acquises dans le cadre du programme puissent être réutilisées et transférées à de futurs projets POCTEFA ou à d'autres zones frontalières. L'impact des résultats sur le bien-être général de la population et les améliorations dans les 5 thématiques couvertes par l'AFME seront également analysés. L'évaluation et la portée des résultats de l'AFME seront réalisées dès la fin du projet, avec une cérémonie de clôture finale.

Le Comité de Pilotage coordonnera les synergies entre les différents projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets de l'aire fonctionnelle, en assurant une bonne connexion entre les bénéficiaires, ainsi que les synergies de ces projets avec les politiques menées sur le territoire. Les synergies avec les groupes thématiques de la CTP pourront être recherchées.

La diffusion des résultats sera assurée, en lien avec le partenariat du programme POCTEFA et via des séminaires, conférences et autres événements de diffusion, tels que les médias écrits : web, rapports et actualités sur le projet.

Grâce à la stratégie de communication des résultats, principalement sur le site web, les résultats et les informations sur les différents thèmes resteront disponibles pour consultation dans le cadre de futurs projets transfrontaliers, tant dans le cadre du programme POCTEFA que dans d'autres programmes transfrontaliers européens. Les administrations publiques qui participent à la gouvernance, ainsi que les gestionnaires des projets sélectionnés pour l'aire fonctionnelle, pourront être mobilisés dans le but de communiquer leur expérience, par exemple, lors de séminaires et de conférences, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire.

Afin d'assurer l'appropriation, la pérennité, la transférabilité et la capitalisation des résultats, un séminaire sera organisé à la fin des projets. L'objectif sera de réunir l'ensemble des partenaires et de présenter les interventions, les résultats et les impacts des projets de l'AFME. De plus, les projets devront mettre à jour périodiquement les informations qui apparaissent sur la plateforme CAPITEFA, l'outil de capitalisation du programme POCTEFA. Les projets de l'AFME devront faire connaître et diffuser les résultats dans les différentes initiatives et programmes européens.

STRATÉGIE TERRITORIALE INTEGRÉE DE L'AIRE FONCTIONNELLE MONTAGNE EST

JUILLET 2024



**Interreg
POCTEFA**



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

Comité Territorial Est de POCTEFA

PHOTOGRAPHIES

Section 1: Philippe Serrand

Section 2: Tommy Brunel

Section 3: Shvetsa

Section 4: Riciardus

Section 5: Joan Costa

Section 6: David Arrowsmith

Section 7: Deborah Van Beek

2024. Tous droits réservés

